



# LE DEVOIR

VOL. XCV N° 217

LE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2004

87c + TAXES = 1\$

## Un Québec autonome dans un Canada uni

Mario Dumont dévoile la nouvelle position constitutionnelle de l'ADQ

MARTIN OUELLET

Québec — L'Action démocratique du Québec (ADQ) propose de faire du Québec un État autonome, doté d'une constitution et exerçant les pleins pouvoirs en matière de perception des impôts.

Devoilée hier en prévision du congrès des membres du parti cette fin de semaine à Drummondville, la nouvelle position constitutionnelle de l'ADQ reprend la longue liste des revendications du rapport Allaure, document que les libéraux avaient mis sur les tablettes au début des années 1990, le jugeant trop ambitieux.

Avec cette orientation, l'ADQ prétend corriger les erreurs du passé, en levant toute ambiguïté sur sa vision de l'avenir du Québec, a expliqué le chef Mario Dumont, en conférence de presse hier à Québec.

Il s'agit d'une «position forte, qui n'est ni la rupture ni la soumission au Canada de 1982», a-t-il dit.

La souveraineté du PQ et le fédéralisme à tout crin des libéraux ne sont plus une option, a plaidé le leader de l'ADQ. La

voie de l'autonomie apparaît, selon lui, comme la seule solution de rechange rassembleuse. «Le PQ se nourrit de l'échec du système, alors que les libéraux présentent le statu quo comme un triomphe. Un gouvernement autonomiste pourra obtenir plus que ça», estime-t-il.

La position constitutionnelle de l'ADQ, exprimée dans un document intitulé *Voir grand pour le Québec*,

VOIR PAGE A 10: ADQ

## Journalisme ou course à obstacles?

Dans la Russie de Vladimir Poutine, la liberté d'expression se mesure au poids

En Russie, exercer librement son métier de journaliste relève désormais de la course à obstacles. Entre arrestations et empoisonnements, la prise d'otages de Beslan en fournit une nouvelle illustration.

MARIE JÉGO

«Au total, la liberté de la presse en Russie pèse entre 700 000 et 800 000 exemplaires, soit une dizaine de titres enclins à proposer un point de vue différent des positions officielles. Et de ces dix, deux seulement sont des quotidiens», relève Alexeï Simonov, qui anime un institut d'étude de la presse russe, le Fonds pour la transparence.

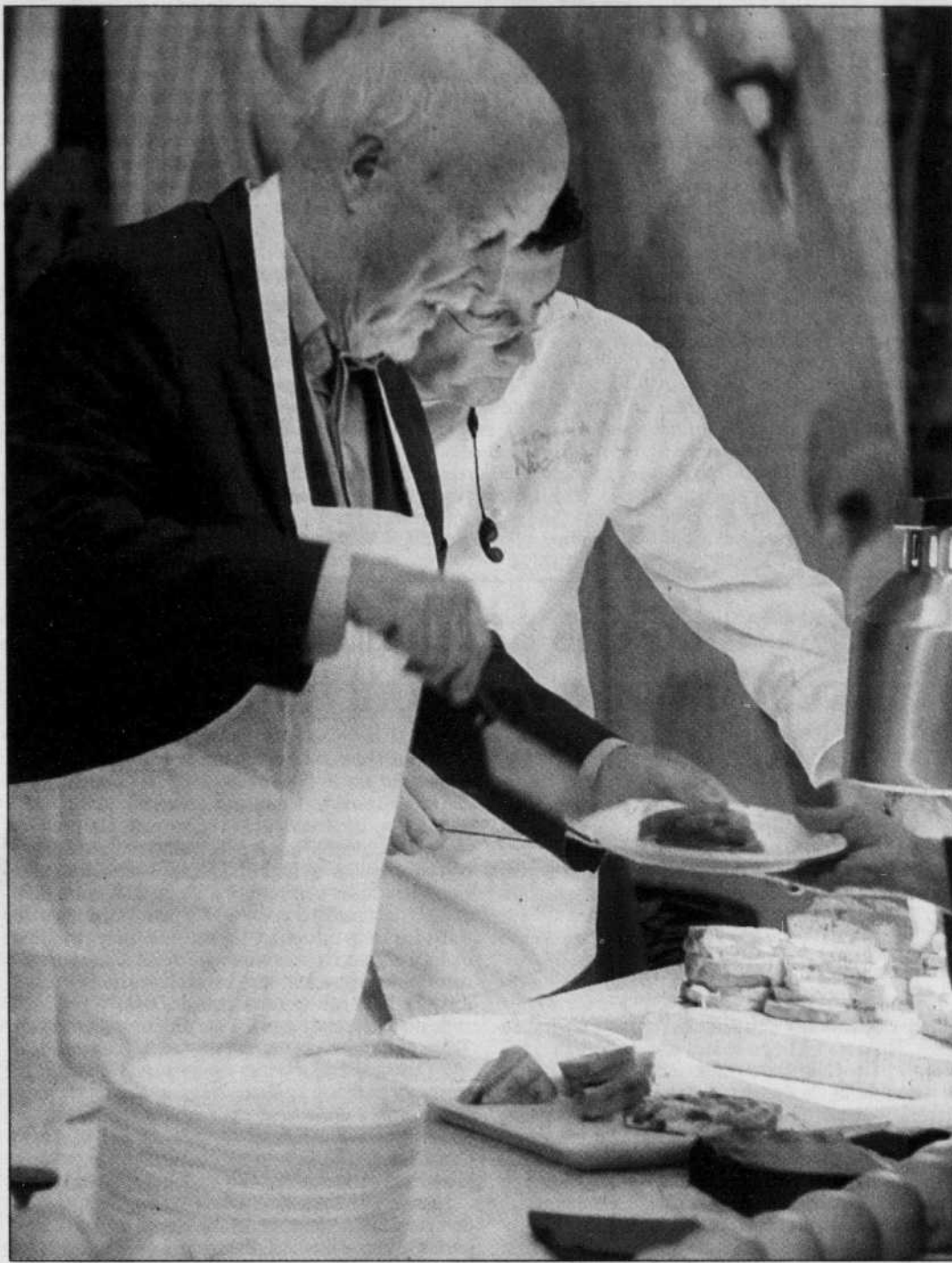
Les grandes envolées de l'époque Eltsine, après des décennies de presse officielle soviétique, ont fait long feu. Depuis l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine, en mars 2000, la liberté de la presse s'est réduite comme peau de chagrin. Les quelques titres alternatifs qui subsistent, financés par deux oligarques — Boris Berezovski, exilé à Londres, et Mikhaïl Khodorkovski, aujourd'hui en prison —, ont le mérite d'exister, mais ils «ne sont pas en mesure d'avoir une grande influence sur le lecteur», poursuit Alexeï Simonov. Le seul média qui compte, parce qu'il est gratuit et parce qu'il couvre la totalité de l'immense territoire de la Fédération de Russie (11 fuseaux horaires), c'est

VOIR PAGE A 10: RUSSIE

### INDEX

7 8313 00068 9	Annonces..... B 6	Monde..... A 5
	Avis publics..... A 4	Mots croisés..... B 6
	Cinéma..... B 3	Nature..... B 7
	Décès..... B 6	Resto..... B 5
	Éditorial..... A 8	Sports..... B 7
	Idées..... A 9	Télévision..... B 4
	Météo..... B 6	Week-end..... B 1

## Hamburgers chic chez Pops



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE MENU était un peu plus chic et plus raffiné que d'habitude, mais l'esprit n'avait pas changé: le père Pops a célébré hier les 15 ans de son organisme «Le bon Dieu dans la rue» lors d'une imposante soirée-bénéfice au cours de laquelle il a servi, en compagnie du chef des Caprices de Nicolas, Loïc Chazay, de «la fine cuisine de rue» (entre autres, des hamburgers et des grilled cheese améliorés) aux centaines de personnes présentes devant des œuvres d'art réalisées par des jeunes. Cinq nuits par semaine, la roulotte de l'organisme mis sur pied par Emmett Johns sillonne les rues de Montréal et offre aux jeunes sans-abri de la ville des hot-dogs (environ 125 000 chaque année) et de l'écoute.

## Une ville flotte au milieu des flots

Un journaliste haïtien raconte le passage catastrophique de Jeanne aux Gonaïves

VANTZ BRUTUS

Quand la tempête tropicale Jeanne est arrivée aux Gonaïves, elle l'a d'abord fait en douce. Ce samedi 18 septembre à l'aube, personne n'aurait cru que la pluie fine et persistante qui tombait depuis quelques heures infligerait de tels dommages à la cité de l'Indépendance. Bien sûr, la population avait été informée du passage prochain de Jeanne sur le nord d'Haïti et plusieurs stations de radio locales avaient relayé les appels à la prudence des autorités. Mais personne n'y croyait vraiment.

Vers 10h, plusieurs centaines de personnes parcouraient en riant le centre-ville aux cris de «A bas Jeanne!» ou «Jeanne, va te faire voir...». Même que les enfants bafoulaient gaiement sous l'inverse et prenaient plaisir à mesurer le niveau de l'eau qui commençait à déborder des fossés de drainage. Mais à mesure que les heures passaient et que l'eau envahissait sournoisement la ville, l'inquiétude grandissait. À midi, alors que le maire appelait la population à adopter un comportement plus responsable et invitait les personnes en difficulté à gagner un lieu

VOIR PAGE A 10: HAÏTI



AGENCE FRANCE-PRESSE

Les habitants étaient hébétés, comme sonnés sous le choc. Tous avaient tout perdu. Boueux, tels des zombies, certains tentaient de récupérer quelques objets méconnaissables.

## Graham appuie le projet de bouclier antimissile

«Je pense que le Canada le regrettera s'il ne participe pas»

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — À quelques semaines d'une décision du Canada dans le controversé dossier du bouclier antimissile, le ministre de la Défense, Bill Graham, pèse de tout son poids en faveur d'une participation du pays aux côtés des Américains. Peu importe les critiques envers le projet, le Canada «le regrettera» s'il ne rejoint pas les États-Unis puisqu'un refus entraînerait «une diminution significative de notre souveraineté», selon le ministre.

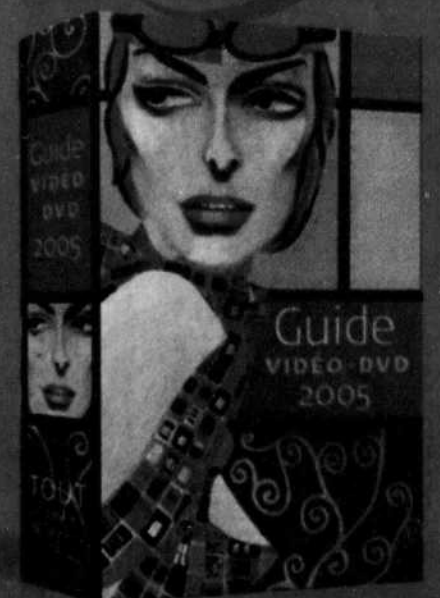
Lors d'une allocution prononcée mercredi soir devant l'Institut militaire royal canadien, à Toronto, Bill Graham a rappelé que le Canada négociait toujours avec le gouvernement américain sur une éventuelle participation au bouclier antimissile. Une décision du premier ministre est attendue cet automne puisque les Américains commencent à s'impacienter et ont toujours l'intention de lancer les premières phases du système de défense dans quelques semaines.

Par contre, le ministre Graham a été clair sur la position personnelle qu'il défendra auprès du premier ministre. «Nous avons la responsabilité fondamentale de protéger les Canadiens, a-t-il soutenu. Nous avons aussi la responsabilité fondamentale de contribuer à la défense de notre continent. Le bouclier antimissile pourrait nous aider à faire cela. Une chose est certaine, nos collègues américains sont déterminés à aller de l'avant et à faire du bouclier une partie intégrante de l'architecture de défense nord-américaine, que nous participions ou non.»

Dans une entrevue accordée au quotidien Ottawa Citizen mercredi, le ministre Graham a poussé un cran plus loin son appui au bouclier antimissile. «Ce n'est pas l'Irak ou un engagement ailleurs [dans le monde], c'est à propos de l'Amérique du Nord, a-t-il insisté. Je pense que c'est vraiment important pour nous

VOIR PAGE A 10: BOUCLIER

Un guide unique et essentiel



GUIDE VIDÉO • DVD 2005

912 PAGES • 17,95\$ www.editionsfides.com



## • LES ACTUALITÉS •

EN BREF

## Le 911 à Kanesatake

Encore au centre d'un conflit de pouvoir qui laisse Kanesatake en déficit de surveillance policière, les citoyens du territoire (ainsi que ceux d'Oka) pourront au moins compter sur le service du 911 à compter de la semaine prochaine. Quatre années auront été nécessaires pour que le projet — absolument pas politique, précisait-on cette semaine — aboutisse et permette l'arrivée définitive du service d'urgence téléphonique. Les appels seront acheminés à la Sûreté du Québec. Par ailleurs, les sept membres du conseil de bande divisé par une guerre interne poursuivront toujours leur rapprochement. Ils se rencontreront de nouveau aujourd'hui, pour une quatrième séance de médiation menée par le juge François Lemieux, de la Cour fédérale. Aucune information n'a filtré de ces rencontres, mais l'attaché de presse du grand chef James Gabriel disait cette semaine que, si le dialogue se poursuit, c'est que des avancées sont faites. Les chefs cherchent notamment à s'entendre notamment sur une date d'élection et sur les moyens à déployer pour rétablir un certain niveau de sécurité sur le territoire. — *Le Devoir*

## Vent d'ouest

La Ville de Montréal a noté avec ses instruments très peu de changement dans la qualité de l'air mercredi, journée sans voiture au centre-ville. Mais cela ne veut pas dire pour autant que la qualité de l'air ne s'est pas améliorée. Selon Claude Gagnon, responsable du réseau de surveillance de la qualité de l'air à Montréal, le capteur situé à l'angle des rues Metcalfe et De Maisonneuve a enregistré le niveau de pollution automobile habituel, mais c'est parce qu'il était situé en bordure ouest du périmètre interdit aux voitures et que les vents d'ouest lui apportaient la pollution de ce secteur de la ville. L'an dernier, le même capteur avait noté une diminution de 40 % de la pollution automobile, mais il était situé alors à l'intérieur du périmètre interdit aux voitures. Selon le chimiste du Réseau de surveillance, les analyses réalisées par le ministère de l'Environnement du Québec mercredi ont révélé une absence à peu près totale de gaz d'échappement dans les périmètres urbains de Montréal et de Québec, qui participaient à la journée En ville sans ma voiture. À Québec, le laboratoire mobile du ministère, le Toga, a même analysé en continu les concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Selon les résultats préliminaires que s'échangeaient hier les chimistes des deux institutions, il a suffi de créer un tout petit périmètre protégé pour y diminuer radicalement la pollution de l'air. — *Le Devoir*

## Fermez la télé!

Les mauvaises habitudes se prennent de plus en plus tôt, au point où la sédentarité et l'obésité sont maintenant observées à des taux alarmants chez les enfants, ont dénoncé hier la Fondation des maladies du cœur (FMC) et la Société canadienne de cardiologie (SCC), qui ont calculé que les enfants qui font de l'embouppent ont un risque trois à cinq fois plus élevé de subir une crise cardiaque avant d'atteindre l'âge de 65 ans. «Certains régimes nous mettent en garde contre les pommes de terre, mais nous devrions nous inquiéter davantage de voir nos enfants prendre racine sur le divan devant la télé. Près de 40 % des enfants canadiens sont sédentaires, et il faut voir absolument», a dit le Dr Jacques Genest, porte-parole de la Fondation des maladies du cœur. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les deux tiers des enfants de la planète ne sont pas suffisamment actifs pour rester en bonne santé. — *Le Devoir*

## Opération téléphone

Les étudiants des niveaux collégial et universitaire poursuivent leur mouvement d'opposition et manifestent aujourd'hui contre les compressions dans le régime de prêts et bourses en téléphonant aux députés libéraux pour leur signifier leur mécontentement. Québec a diminué de 103 millions de dollars le régime pour l'année scolaire en cours. Le président de la Fédération étudiante du Québec, Pier-André Bouchard, estime que les étudiants font face à ce qu'il appelle une crise de l'endettement. Le blitz sert à rappeler au gouvernement ses promesses électorales en matière d'éducation et aussi à s'assurer que les députés libéraux sont à l'écoute de la population et de ses revendications. Selon M. Bouchard, Québec a maintenant les moyens d'annuler cette décision puisqu'on envisage qu'Ottawa versera davantage d'argent avec la réforme à venir de la péréquation. — *PC*

## Louise Beaudoin, commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur

MICHEL DOLBEC

Paris — Entourée de ses meilleurs amis français de gauche et de droite, l'ex-ministre Louise Beaudoin est devenue hier la première Québécoise à être élue au rang de commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur.

Cette prestigieuse décoration lui a été remise par le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré. Celui-ci a remis sa «cravate de commandeur» à Mme Beaudoin au cours d'une cérémonie tenue dans un des élégants salons de l'Hôtel de Lassay, sa résidence officielle.

Le grade de commandeur est le plus élevé de l'Ordre national de la Légion d'honneur, devant ceux de chevalier et d'officier. On pense qu'une quinzaine de Québécois, guère plus, ont eu droit à cette distinction par le passé. C'est le cas notamment de l'intellectuel indépendantiste Jean-Marc Léger, décoré par le président François Mitterrand lui-même, de l'ancien premier ministre Lucien Bouchard et du maire de Montréal Jean Drapeau. Aucune femme n'avait toutefois fait son entrée à ce jour dans ce club très sélect.

Environ 75 invités, dont quelques figures emblématiques des relations franco-québécoises des 30



Louise Beaudoin

dernières années, ont assisté à l'événement. Parmi eux se trouvaient des adversaires politiques: l'ancien premier ministre socialiste Michel Rocard, l'allié de toujours des souverainistes, Philippe Séguin, ex-président de l'Assemblée nationale aujourd'hui président de la Cour des comptes, Pierre-André Wiltzer, l'ami de 30 ans, et Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères de Mitterrand, qui a souvent ouvert les portes de l'Élysée à Louise Beaudoin.

La ministre fédérale du Patrimoine, Liza Frulla, de passage à Paris, était là elle aussi, témoignant, selon la formule utilisée par Mme Beau-

doin, du «triomphe de l'amitié sur les désaccords politiques».

Jean-Louis Debré n'a pas manqué de souligner «l'éclectisme de cette assemblée». Il y a vu la marque de l'«ouverture d'esprit» de Louise Beaudoin, qui a su se jouer, selon lui, des «clivages politiques» pour mieux défendre la cause du Québec. «Vos relations avec la France sont uniques dans la classe politique canadienne», a dit le quatrième personnage de l'État à l'ex-ministre des Relations internationales du Québec.

À l'Hôtel de Lassay, Louise Beaudoin a rendu hommage à la France, «qui a ouvert la porte au Québec sur la scène internationale à chacune des étapes de son affirmation», et à ses amis français «pour leur fidélité à une certaine idée du Québec».

Quelques minutes plus tôt, M. Debré avait invité ses compatriotes à prendre exemple sur elle, particulièrement dans la défense de la langue française et de la diversité culturelle.

«Nous devons être, à l'image de Louise, volontaires, combattifs et je dirais même un peu têtus», a dit le président de l'Assemblée nationale avant de lancer à l'intention de la récipiendaire: «Surtout, ne changez pas!»

Presse canadienne

## Les Canadiens appuient la mise en œuvre d'un plan de réduction des GES

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Plus de 80 % des Canadiens appuient la mise en application du Plan fédéral de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des grandes entreprises alors que 42 % estiment que ce plan n'en exige pas assez de ces entreprises, responsables de près de la moitié des émissions canadiennes.

C'est ce que révèle un sondage GlobeScan, réalisé entre le 7 et le 14 septembre pour le compte de l'Institut Pembina d'Ottawa. Selon Eric Whan, de GlobeScan, la marge d'erreur est de 2,5 %, 19 fois sur 20.

Les sondages ont demandé si l'objectif fédéral de réduction de 15 % imposé aux «grands émetteurs finaux» était suffisant compte tenu du fait que tous les secteurs de la société canadienne (industriel, résidentiel, transports) devront réduire en moyenne de 30 % leur consommation de pétrole et de charbon pour atteindre les objectifs de Kyoto d'ici 2010. La question insistait sur le fait qu'une réduction, même limitée à 15 %, allait avoir des impacts économiques.

Globalement, 40,1 % des Canadiens disent qu'imposer une réduction de 15 % au secteur industriel est suffisant même si c'est la moitié de l'effort moyen demandé à l'ensemble des Canadiens. Mais 41,7 %, soit un nombre égal, pensent que ce taux de 15 % est insuffisant. Au Québec, 52,1 % des répondants pensent ainsi, soit le plus haut pourcentage au pays. Seuls 11,7 % des répondants pensent qu'un objectif industriel de 15 % est trop élevé, un pourcentage qui grimpe cependant à 27,7 % en Alberta, dont les émissions sont particulièrement élevées en raison de l'extraction et du raffinage des hydrocarbures. Cependant, un nombre d'Albertains très voisin de la moyenne canadienne (38,9 %) estiment qu'un objectif de réduction de 15 % est raisonnable.

Pour Matthew Bramley, un des chercheurs de l'Institut Pembina, ces résultats indiquent que le gouvernement Martin doit livrer la marchandise promise pendant la dernière campagne électorale, «au risque de passer à côté des objectifs de Kyoto, car si les législations donnant force de loi à ces objectifs minimaux assignés au secteur industriel ne sont pas sou-

mises aux Communes cet automne et si leur réglementation n'est pas en vigueur dès 2008, le Canada risque fort de ne pas respecter ses engagements».

Les «grands émetteurs» regroupent les producteurs d'électricité d'origine thermique et les secteurs pétrolier, gazier et minier. La croissance des émissions dans le secteur minier a atteint 23 % entre 1990 et 2003, comparativement à 19 % pour l'ensemble du Canada. La production thermique d'électricité a quant à elle accru ses émissions de 44 % au cours de cette période pendant que les secteurs du pétrole et du gaz ont fait grimper les leurs de 50 %.

Selon Matthew Bramley, «le prochain discours du Trône dira clairement si, oui ou non, le gouvernement Martin entend respecter ses engagements électoraux en faveur du protocole de Kyoto, d'autant plus que la législation et les conventions avec la plupart des grands sous-secteurs industriels sont prêtes». Et, a-t-il ajouté, le Canada peut d'autant moins attendre que le protocole pourrait entrer en vigueur au début de 2005.

Hier en effet, le président de la Russie, Vladimir Poutine, aurait donné instruction à six de ses ministres, rapportait le Fonds mondial de la nature (WWF) sur la foi de contacts au Kremlin, de mettre en place la mécanique de ratification du protocole devant la Douma d'ici quelques semaines. Le protocole entrera en vigueur 90 jours après sa ratification par la Russie, qui tient le sort de ce traité international entre ses mains.

Contrairement à une image répandue, les milieux industriels et politiques soutiennent l'effort requis par le protocole. Ainsi, fin août, TransAlta Canada, la deuxième source d'émissions de GES au Canada, a acheté des crédits pour 1,75 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> afin de se conformer aux éventuelles règles fédérales. En 2003, les membres canadiens de l'Association internationale d'échanges de crédits d'émissions se sont déclarés favorables à un système d'échange de permis, dont les règles sont à toutes fins utiles arrêtées à l'heure actuelle. On y retrouve entre autres Dofasco, Hydro-Québec, Lafarge, Noranda, Pétro-Canada, Shell Canada et Suncor.

Le Devoir

## Les provinces se pencheront sur l'étiquetage obligatoire des OGM

FABIEN DEGLISE

Le gouvernement du Québec, qui ne souhaite pas agir seul en matière d'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés (OGM), semble avoir obtenu cette semaine de nouveaux appuis. Les ministres de l'Agriculture des provinces et territoires réunis à Brudenell, à l'Île-du-Prince-Édouard, lors d'une conférence annuelle, se sont dits en effet ouverts à l'idée d'étudier dans les prochains mois ce changement à la réglementation sur l'étiquetage. Changement mis sur la table mercredi soir dernier, comme promis, par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Françoise Gauthier.

«La chose s'est faite à huis clos, a expliqué hier au Devoir Paule Dallaire, porte-parole de la ministre. Mme Gauthier a proposé à ses homologues canadiens de faire évoluer le système d'étiquetage volontaire des OGM en vigueur au Canada vers un étiquetage obligatoire et personne ne s'y est opposé.»

L'étiquetage obligatoire des OGM est exigé par près de 87 % des Québécois. Il est aussi au cœur du programme électoral du Parti libéral du Québec qui, en campagne, s'était engagé à adopter une réglementation allant dans ce sens. Au printemps dernier, la commission de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (CAPA) de l'Assemblée nationale avait d'ailleurs, dans son rapport final, appelé à Québec l'importance de donner une suite favorable à cette promesse.

Pour Mme Gauthier toutefois, une telle réglementation ne peut se faire sans l'accord de tous les Canadiens, a-t-elle rétorqué à l'époque, tout en proposant d'en glisser un mot à ses homologues lors de la Conférence annuelle des ministres canadiens de l'Agriculture qui vient de se terminer.

La chose est donc maintenant faite. Et l'étiquetage obligatoire des OGM devrait donc se retrouver au centre des discussions des ministres lors de leur prochaine rencontre, fixée à Kananaskis en Alberta en juillet 2005. «Certaines personnes risquent de trouver que cela prend du temps, commente Mme Dallaire. Mais les choses bien préparées peuvent parfois aller plus vite que d'autres.» Et d'ajouter: «C'est par contre une bonne nouvelle que tout le monde accepte d'en parler pour arriver à une prise de position.»

Le Devoir

## Alfonso Gagliano ne peut être blâmé, dit son avocat

Ottawa — Alfonso Gagliano ne peut pas être blâmé pour ce qu'il ignorait au sujet du scandale du programme fédéral de commandites, a affirmé Pierre Fournier, avocat de l'ancien ministre fédéral des Travaux publics, à Ottawa hier.

M. Fournier a reconnu que son client pourrait avoir fait part de ses opinions politiques — donnant à l'occasion des conseils au sujet des projets devant profiter de subventions — à Charles Guité, le fonctionnaire aujourd'hui à la retraite qui dirigeait le programme de commandites.

Toutefois, ni M. Guité ni un autre responsable des Travaux publics n'ont prévenu M. Gagliano que les règles régissant l'octroi de contrats étaient enfreintes, a indiqué l'avocat.

«Personne n'est allé lui dire: nous avons un problème», a déclaré M. Fournier aux représentants de la presse à l'extérieur de la salle d'audience où se poursuivent les travaux de la commission d'enquête publique sur le scandale des commandites, dans la capitale fédérale.

«Je ne vois pas [...] comment il aurait pu concevoir qu'il pouvait y avoir un problème. Je n'imagine pas M. Guité rencontrer le ministre Gagliano et lui dire: Au fait, monsieur le ministre, je ne respecte pas les politiques.»

Presse canadienne

Résultats	
<b>649</b> Tirage du 2004-09-22	
13 30 32 33 42 46	Complémentaire: (05)
GAGNANTS LOTS	
6/6 0	117 734,00 \$
5/6+ 2	200 021,00 \$
5/6 125	2 643,70 \$
4/6 7 309	85,60 \$
3/6 145 129	10,00 \$
2/6+ 118 069	5,00 \$
Ventes totales: 19 146 574 \$	
Prochain gros lot (approx.): 17 000 000 \$	
<b>649</b> Tirage du 2004-09-22	
27 29 32 44 45 47	Complémentaire: (25)
GAGNANTS LOTS	
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 11	500,00 \$
4/6 326	50,00 \$
3/6 17 578	5,00 \$
Ventes totales: 573 829,00 \$	
<b>DOUBLE JEU 49+</b> Tirage du 2004-09-22	
649 +	
GAGNANTS LOTS	
02 08 29 32 78	641,00 \$
29 34 36 37 47	531,90 \$
04 31 38 45 50	500,00 \$
*Seules les sélections participant au Loto 649 et au Québec 49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.	
<b>Extra</b> Tirage du 2004-09-22	
NUMÉROS LOTS	
901012	100 000 \$
01012	1 000 \$
1012	250 \$
012	50 \$
12	10 \$
2	2 \$
Les modalités d'engagement des billets gagnants passeront au verso des billets. En cas de dispute, cette note sera lue à la table officielle de Loto, cette dernière a priori.	

## DEPUIS 80 ANS...

LA RADIO PARLÉE LA PLUS ÉCOUTÉE À MONTRÉAL ET ÇA CONTINUE...



MICHEL GAMACHE MYRIAM WOJCIK JUSTIN TRUDEAU PIERRE DUHAMEL PIÈRE TRUDEL NORMAND LESTER MARIO LANGLOIS ANIMATEUR MICHEL VASTEL JOSÉE LEGAULT YVES BOISVERT ALEX D'ARAGON PIERRE LACASSE RICHARD DESMARAIS RÉJEAN TREMBLAY MICHEL BEAUDRY NOUVELLES CULTURE MONDIAL ÉCONOMIE SPORTS MONDIAL LE TRIO DE L'ACTUALITÉ MÉTÉO CIRCULATION JUSTICE SPORTS HUMOUR

## MARIO LANGLOIS ET SON ÉQUIPE DÈS 5H30 LE MATIN

NE MANQUEZ PAS DÈS 7H55  
LE GRAND DÉBAT DE L'ACTUALITÉ

CKAC 730

## ACTUALITÉS

## Martin Cauchon nie se préparer pour une éventuelle course au leadership

MANON CORNELLIÉ

Le premier ministre Paul Martin n'a pas à craindre une course au leadership larvée de la part de l'ancien ministre Martin Cauchon, mais les rumeurs qui ont surgi à cet effet illustrent que, moins d'un an après sa prise de contrôle du Parti libéral du Canada, Paul Martin n'a pas réussi à refaire l'unité et l'attrait de son équipe suscite toujours une immense frustration.

*«Je ne suis pas en train de monter une machine de guerre, loin de là. Ça ne m'intéresse pas de le faire. Je pense fondamentalement que les gens en ont soupé de la division et veulent qu'on pense d'abord aux intérêts du parti. C'est ce que je fais»,* a confié M. Cauchon au *Devoir* hier. Il ne rejette pas la possibilité d'avoir des ambitions à plus long terme mais, à 42 ans, il estime avoir le temps devant lui. Il dit même qu'il n'a aucun problème avec l'idée que Paul Martin veuille diriger le parti pendant encore 10 ans.

Le *Globe and Mail* a écrit hier que M. Cauchon et le député Maurizio Bevilacqua avaient commencé à réunir une équipe pour une éventuelle campagne à la succession de Paul Martin. Pour appuyer ses dires, des sources libérales faisaient état des nombreux voyages de M. Cauchon dans tout le pays au cours des derniers mois, voyages au cours desquels il aurait parlé à des libéraux, et des multiples séjours de M. Bevilacqua au Québec pour y apprendre le français et établir des liens avec les libéraux locaux.

*«Je suis membre du parti depuis l'âge de 16 ans et je connais des gens à travers le Canada. Je ne cesserais pas de les voir pour ça»,* a relevé M. Cauchon. M. Bevilacqua, lui, n'était pas disponible pour répondre aux questions du *Devoir*.

La nouvelle a quand même semé un certain émoi à Ottawa, où se tenait une réunion du conseil des ministres. Et même si l'article mentionnait à deux reprises que les deux hommes ne cherchaient pas à pousser M. Martin vers la sortie, la question était sur toutes les lèvres.

La plupart des ministres ont préféré esquiver le sujet, répétant qu'ils n'avaient qu'un chef. *«J'ai cru comprendre que ni l'un ni l'autre ne voulaient, à court terme, remettre en question le leadership de M. Martin. Alors, on verra bien au prochain congrès du PLC, qui aura lieu en 2005 et où il y aura un vote de confiance»,* a rappelé la ministre Lucienne Robillard, avant d'ajouter que la décision reviendrait aux militants.

Le Devoir

## Entente sur la santé

## Dosanjh refuse de dire si les provinces fautives seront pénalisées

MANON CORNELLIÉ

Les ministres du cabinet Martin n'ont pas la même perception des moyens dont dispose Ottawa pour assurer le respect de l'accord sur la santé conclu la semaine dernière. Alors que le ministre fédéral de la Santé, Ujjal Dosanjh, parle d'éventuelles pénalités, sa collègue aux Affaires intergouvernementales, Lucienne Robillard, s'en tient plutôt au prix politique qu'aurait à payer tout gouvernement qui trahirait sa parole.

Comme *Le Devoir* l'indiquait samedi, l'accord sur la santé pourrait réserver une surprise aux provinces. Selon plusieurs témoins fédéraux, celles-ci pourraient se faire imposer des pénalités si elles ne respectent pas leur engagement de faire rapport sur divers volets de l'entente.

Ceux qui, à Ottawa, soutiennent cette thèse citent volontiers cette clause de l'accord: *«Tous les arrangements de financement exigent que les provinces et les territoires remettent des rapports à leurs citoyens.»*

Les arrangements financiers en question requièrent, pour entrer en vigueur, des amendements au Transfert canadien en matière de santé. C'est dans ce contexte qu'un mécanisme pourrait être mis en place pour assurer le respect de l'entente.

Pour le ministre Dosanjh, c'est là que se trouve la réponse à ceux qui, de plus en plus nombreux, y compris chez les libéraux, dénon-

cent l'incapacité d'Ottawa de faire respecter l'entente. Quand il s'est fait demander, à son arrivée à la réunion du conseil des ministres, s'il pouvait imposer des «pénalités», il a répondu: *«Nous allons agir de façon législative.»*

Il n'a jamais voulu dire s'il envisageait des sanctions financières ou d'autres formes d'intervention, se contentant d'inviter les gens à attendre le dépôt du projet de loi.

Lucienne Robillard ne l'entendait pas ainsi. Interrogée sur d'éventuelles sanctions, elle a rappelé que les gouvernements ont tous pris l'engagement de rendre compte à leurs citoyens respectifs. *«Je pense qu'il y aura un prix politique à payer pour quiconque ne respecte pas le plan et ne rend pas de comptes»,* a-t-elle dit. Mais elle n'a pas voulu en dire davantage, invitant elle aussi les gens à attendre le projet de loi budgétaire.

Les provinces sont déjà aux aguets, en particulier le Québec, où on estime être à l'abri de toute pénalité à la suite de la conclusion d'un accord particulier. Un fonctionnaire manitobain proche des négociations avait confirmé l'interprétation du Québec au *Devoir* la semaine dernière, ajoutant toutefois qu'il ne pouvait quand même pas être question de pénalités financières contre les autres provinces car cette suggestion, mise en avant durant les négociations, a été rejetée par tous les premiers ministres provinciaux.

Le Devoir

## Y a-t-il un médecin dans l'épicerie?

Après les pharmacies, les cliniques médicales feront leur entrée dans les supermarchés Loblaws

Dans un témoignage qui a fait beaucoup de bruit en début de semaine, le Dr Daniel Poulin a dénoncé vertement les pratiques de certaines grandes chaînes de pharmacies qui invitent les médecins à déménager leurs pénates chez elles en échange d'avantages pécuniaires ou d'un loyer de faveur. Mais les pharmaciens ne sont pas les seuls à relancer ce bassin lucratif, les marchés d'alimentation ont eux aussi flairé la bonne affaire.

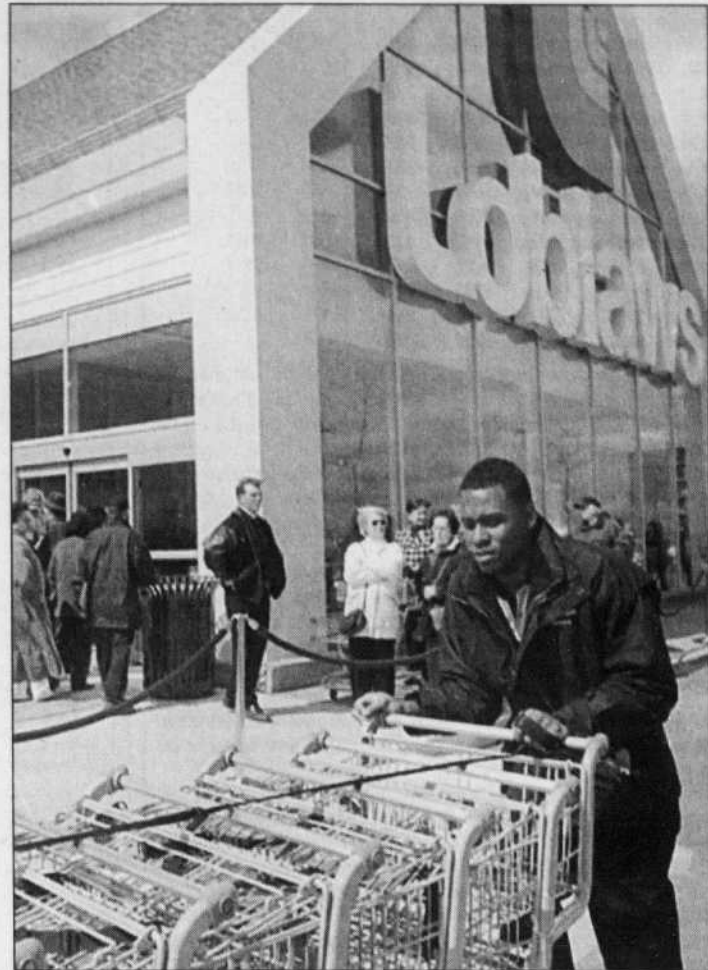
LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

Après les pharmaciens, c'est à leur tour des grands marchés d'alimentation d'inviter les médecins à venir pratiquer sous leur toit. La nouvelle est venue de Québec, avec l'annonce hier en une du *Soleil* de l'ouverture prochaine d'une clinique médicale au sein du magasin Loblaws de L'Ancienne-Lorette.

Jointe par *Le Devoir*, la directrice principale des affaires corporatives du géant Provigo, Josée Bédard, a confirmé les intentions de la chaîne Loblaws d'offrir à des médecins un espace à louer pour y établir une clinique médicale mais a refusé de confirmer l'ouverture prochaine d'une clinique hébergée par le magasin Loblaws de L'Ancienne-Lorette.

Même si plusieurs médecins de la région affirment avoir été sollicités au cours des derniers mois pour former une équipe qui évoluerait au sein de ce magasin, Mme Bédard a tenu à préciser que rien n'indiquait une telle chose. *«Actuellement, il est vrai que des offres ont été faites, mais il est trop tôt pour annoncer l'ouverture d'une clinique médicale au Québec, ce qui se fait à L'Ancienne-Lorette ou ailleurs.»*

Josée Bédard a toutefois indiqué qu'une douzaine de magasins avaient été «ciblés» au Québec,



JACQUES GRENIER ARCHIVES LE DEVOIR

Après le coin pharmacie, voici la clinique médicale. Faisant fi de la polémique du moment sur les liens que le groupe PJC entretient avec les médecins, Loblaws fera une place à des cliniques médicales dans certains de ses établissements. L'épicerie reste le pivot central du supermarché qui, de plus en plus, offre des services diversifiés.

dans la grande région de Montréal et la grande région de Québec principalement, mais aussi à Gatineau, à Chicoutimi, à Drummondville et à Trois-Rivières.

L'initiative n'est pas neuve puisque Loblaws compte déjà une trentaine de cliniques médicales dans ses marchés d'alimentation canadiens, notamment en Ontario. Pour ce faire, Loblaws a mandaté, en mai 2003, la compagnie Prima afin qu'elle offre à des médecins

la location d'un espace pour y établir leur clinique médicale.

L'idée est simple. *«Notre intérêt avec Loblaws, c'est de développer un marché de destination, où le consommateur trouve de tout sous un même toit. Pourquoi? Parce qu'on sait que le consommateur veut épargner du temps et des pas»,* explique Mme Bédard. Pour allécher les médecins, Loblaws propose donc un taux locatif attractif, «mais qui respecte le marché», misant davantage

sur le pouvoir d'attraction d'un marché de destination.

Cette démarche offrant un loyer à tarif préférentiel est conforme à la déontologie des médecins, a tranché hier le Dr Jean Rodrigue, porte-parole de la Fédération des omnipraticiens du Québec (FMOQ). *«On envisage cette question de la même façon qu'on a abordé les pharmacies, dans le sens qu'il appartient à chaque médecin de décider où il va installer son local professionnel.»*

Pour la FMOQ, l'essentiel est de s'assurer qu'il n'y ait pas de problème de conflits d'intérêts. À ce titre, toute ristourne ou entente ayant un effet sur la façon de pratiquer du médecin est à condamner. Pour le reste, la latitude est grande.

*«On fait une tempête dans un verre d'eau»,* croit M. Rodrigue. *«On parle d'une pratique courante et qui n'est pas nouvelle. Je me souviens qu'au début des années 70, on valorisait même les associations entre pharmaciens et médecins, pas pour des questions de sous mais parce qu'on croyait que c'était au bénéfice du patient.»*

À cet égard, l'offre du Groupe de pharmacies Jean Coutu (PJC), qui a offert 500 000 \$ et un loyer à rabais au Dr Daniel Poulin pour qu'il déménage sa clinique au-dessus d'une future pharmacie PJC à Saint-Constant, sur la rive sud de Montréal, suggère une interprétation différente.

Quand ils acceptent ces offres, les médecins peuvent sentir une pression implicite pour rédiger des ordonnances, croit le Dr Poulin, qui a dénoncé cette pratique dans une lettre ouverte. *«Les médecins sont en train de perdre leur indépendance au profit des grandes chaînes, et à l'insu de la population. De mon côté, je refuse d'accepter cette logique. Mais je sais que mon obstination risque de me coûter très cher.»*

Selon le Dr Poulin, des centaines de médecins québécois ont accepté des incitatifs pécuniaires ou des loyers réduits en s'installant au-dessus ou à côté de pharmacies.

Le Devoir

## Les pauvres seront privés de psychothérapie

Quatre centres communautaires sont menacés de fermeture à Montréal

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

Sans une aide financière d'urgence, quatre centres communautaires de psychothérapie du Grand Montréal devront fermer leurs portes au cours des prochains mois. Pris entre deux feux parce qu'ils ne relèvent pas du ministère de la Santé et des Services sociaux mais plutôt des agences de développement de réseaux locaux, qui refusent de les subventionner, les quatre centres ont prié hier le ministre Philippe Couillard de passer outre aux compétences de ses agences pour leur octroyer une aide d'urgence de 100 000 \$.

Six centres communautaires de psychothérapie se partagent le territoire montréalais et ses environs en répondant aux appels pressants de plus de 1200 personnes défavorisées pour un total 18 000 heures d'entrevues accordées chaque année. Pour l'heure, quatre d'entre eux sont acculés au pied du mur, trois à Montréal (Centre Saint-Pierre, L'Envol et Le Levier) et un à Longueuil (Collectif de psychothé-

rapie populaire de la Rive-Sud).

Hier, l'urgence se lisait dans les yeux des intervenants. *«Nous voulons simplement continuer à exister»,* a lancé le directeur de L'Envol, Mario Brisson. Selon une enquête de la Direction de la santé publique, 18 % des Montréalais auraient besoin de soins en santé mentale mais peu d'entre eux auraient les moyens de s'offrir les séances à 80 \$ l'heure offertes par le privé. Une fois les ressources des CLSC épuisées, les moins nantis n'ont donc plus que les organismes communautaires vers qui se tourner.

Le hic, c'est que ceux-ci débordent littéralement, affichant des listes d'attente de cinq à six mois en moyenne.

Venue appuyer la cause de ces organismes, la présidente de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), Rose-Marie Charest, a défendu avec véhémence l'accessibilité des services en santé mentale qui, selon elle, est loin d'être universelle. *«On dit souvent qu'on n'a*

pas les moyens de payer une psychothérapie à tout le monde, mais des recherches ont démontré — et c'est ce que nous ont aussi démontré ces centres ce matin — que nous n'avons pas les moyens de se passer de la psychothérapie parce que la santé mentale finit par coûter encore plus cher à l'État.»

«La santé mentale finit par coûter encore plus cher à l'État»

«Ce qu'on peut leur dire pour le moment, a dit l'attachée de presse du ministre, Cathy Rouleau, c'est que le ministre travaille sur un plan d'organisation des services en santé mentale et qu'il y a peut-être une place pour eux, mais on n'est pas en mesure de le dire maintenant. Il faut rappeler qu'on a déjà des engagements avec d'autres organismes dans la région.»

Pour Nicole Croteau toutefois, le recours à d'autres organismes est exclu, les autres ressources du gouvernement n'ayant pas suffi à soulager ses maux. Matériellement démunie, Mme Croteau a de la difficulté à déboursier les 15 \$ de sa thérapie à L'Envol, mais elle y tient parce que c'est le seul moyen qu'elle a trouvé de sortir de son isolement en vue d'un «retour actif dans la société».

Et elle n'est pas la seule, croit Geneviève Agoues, psychothérapeute à L'Envol. Selon elle, les six centres montréalais jouent un rôle unique dans le domaine de la santé mentale, prenant le relais des CLSC, qui offrent une aide ponctuelle à court terme, et des cliniques privées, hors de prix pour plusieurs Montréalais.

*«Tous ces gens ont en commun une souffrance psychologique et une pauvreté, certes, mais surtout le désir de s'investir dans une démarche. Le problème, c'est que sans nos centres, ils se retrouveront dans le vide, ce qui est inacceptable»,* a conclu Mme Agoues.

Le Devoir

## La transition vers le Montréal défusionné s'enclenche

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Trois mois après les référendums défusionnistes qui ont fait éclater la grande ville en 16 municipalités distinctes, le Comité de transition de l'agglomération de Montréal a mis en place la structure qui lui permettra de réaliser une «transition harmonieuse» vers la nouvelle réalité municipale. Reste maintenant à abattre le boulot.

Si le comité jure que ses travaux seront terminés à temps pour 2006, il refuse pour l'instant d'évoquer la possibilité qu'ils le soient avant cette date, ce qui pourrait permettre la tenue d'élections hâtives sur tout le territoire. La loi 9 prévoit que les élections aient lieu normalement en novembre 2005, mais plusieurs per-

sonnes souhaitent que le processus soit enclenché avant afin d'éviter de prolonger l'attente.

Interrogé à ce sujet, le président du comité, Pierre Lortie, est resté évasif, souriant aux lèvres. *«Une chose est claire: ce ne sera pas cette année. Mais la décision relève du ministre... Nous, on cherche à faire en sorte que le travail qui doit être fait le soit le plus rigoureusement possible. Et ce sera fini avant janvier 2006, c'est sûr [...]». En attendant, on tente de faire tout ce qui doit être fait pour 2004.»*

Le comité tenait hier un point de presse pour communiquer une mise à jour de l'avancée de ses travaux, qui s'enclenchent pour de bon après un été au ralenti. Première étape significative: 14 directeurs généraux pour les villes reconsti-

tées (L'Île-Dorval, trop petite, n'en a pas besoin) seront nommés d'ici un mois à partir des 88 candidatures déposées avant la date limite.

## Budgets et logistique

Au cours des prochains mois, le Comité de transition devra se pencher sur la constitution d'une nouvelle administration, l'établissement des budgets de la première année et l'organisation des élections des conseils municipaux dans les 15 villes. À ce sujet, le comité doit notamment proposer une division en districts des territoires électoraux, en plus de recruter du personnel. Plus largement, il doit aussi déterminer la répartition des éléments d'actif et des dettes de chacune des parties selon les paramètres fixés par la loi 9, qui départageait déjà les

compétences d'agglomération et celles de proximité (environ un tiers des dépenses).

Sur la délicate question des comptes de taxes, M. Lortie disait hier que le comité en est pour l'instant «à développer un modèle de simulation qui permettra d'établir avec différentes hypothèses quel impact [les défusions] auront sur chacune des municipalités et sur l'agglomération de Montréal. Ce sera fini à la fin d'octobre». Le comité travaille avec les projections de Secor pour développer son modèle.

Le redéploiement des ressources humaines entre Montréal et ses anciens arrondissements constitue le dernier gros morceau du programme du comité.

Le Devoir

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée
- 5 % Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1st, 2006 -

VILLE DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC, Canada

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er novembre 2004, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir :

Numéros des Obligations entièrement immatriculées, rachetables le 1er novembre 2004, jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis le numéro suivant :

REA\_11161 ..... 40 000 \$

Numéros des Obligations à coupons de 5 000 \$ chacune, portant le préfixe EB, rachetables le 1er novembre 2004 :

Table with 10 columns of numbers representing bond serial numbers.

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de The Bank of New York, 101 Barclay Street, Floor 7E, Coupon Redemption Department, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, dans le cas d'Obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er novembre 2004 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant leur partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, sauf avis contraire.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1er novembre 2004.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 7e jour de septembre 2004

ROBERT LAMONTAGNE
Directeur principal et trésorier
Service des finances
VILLE DE MONTRÉAL

Avis de rachat no 414 - Compte no 1108 - 750 000 \$

Imprimé au Canada

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée
« Obligations à 6 % à fonds d'amortissement, échéant le 1er novembre 2005 »

VILLE DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC, Canada

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er novembre 2004, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir :

Numéros des Obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 1er novembre 2004 :

Table with 10 columns of numbers representing bond serial numbers.

Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 1er novembre 2004 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants :

Table with 5 columns of numbers representing bond serial numbers.

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Royale du Canada ou de la Banque Nationale du Canada, situé dans l'une quelconque des villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint-John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er novembre 2004 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, sauf avis contraire.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1er novembre 2004.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 7e jour de septembre 2004

ROBERT LAMONTAGNE
Directeur principal et trésorier
Service des finances
VILLE DE MONTRÉAL

Avis de rachat no 415 - Compte no 676 - 625 000 \$

Imprimé au Canada

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet: www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html
Courriel: avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Table with columns: Nom et adresse du requérant, Nature de la demande, Endroit d'exploitation, H38 465, H38 465.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal
NO: 500-12-275899-043
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
LÉON HARRY ALEXANDRE
Partie demanderesse
MARIE MAGELLA ULYSSE
Partie défenderesse
ASSIGNATION
(art. 138 & 139 C.P.C.)
ORDRE est donné à Marie Magella Ulysse de comparaître à la salle 2.17 de cette cour, au Palais de Justice, situé au 10 est rue St-Antoine à Montréal, le 8 novembre 2004.

AVIS
AVIS est donné que INVESTISSEMENTS TANGER L'ÉE s'adresse à l'inspecteur général des institutions financières afin d'obtenir la permission de dissoudre la compagnie selon les provisions de la Loi sur les compagnies (Québec). NOTICE is hereby given that INVESTISSEMENTS TANGER L'ÉE will submit an application for dissolution to the Inspector General of Financial Institutions, in virtue of the provisions of the Loi sur les compagnies (Québec).

DEMANDE DE DISSOLUTION
(article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
Prenoz avis que la compagnie 9108-6413 Québec Inc. ayant son siège au 3439, rue Hochelaga, à Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRAL, No GST-2068-04. LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. PAR SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, 9075-0712 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. ANIS DE VENTE JUDICIAIRE, PRENEZ AVIS que le 05/10/2004 à 11:00 AU: 306 CREMAZIE O. #105, #107, MONTRÉAL, District de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9075-0712 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, soit: Machine à couper métal, lot file électrique, perceuse, CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISÉ. St-Eustache, ce 22 septembre 2004. CLAUDE BEAUREGARD, huissier de justice.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), No 500-02-0125396-049. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, 9075-0712 QUÉBEC INC., Partie défenderesse. ANIS DE VENTE JUDICIAIRE, PRENEZ AVIS que le 05/10/2004 à 11:00 AU: 306 CREMAZIE O. #105, #107, MONTRÉAL, District de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9075-0712 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, soit: Machine à couper métal, lot file électrique, perceuse, CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISÉ. St-Eustache, ce 22 septembre 2004. CLAUDE BEAUREGARD, huissier de justice.

AVIS AUX CHANGIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de LORAN ELECTRIC LITE, société liquidation constituée ayant sa place d'affaires en la ville et division de Montréal, province de Québec au 10655, boul. Pie IX, ANIS est par la présente donné que LORAN ELECTRIC LITE a déposé une cession le 20e jour de septembre 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7e jour d'octobre 2004 à 11 h, au bureau du syndic, 1255, rue University, bureau 1515, Montréal (Qc).
DONNÉ à Montréal, ce 24e jour de septembre 2004.
DE BILLY-TREMBLAY & ASSOCIÉS INC.
1255, rue University, bureau 1515
Montréal (Qc) H3B 3X2
Tél.: (514) 875-1363
Télex: (514) 875-1336
www.ddebilly-tremblay.com



Avis public

Ministère des Transports

Projet de réaménagement des intersections de la route 138 avec la route du Bas-de-l'Anse et le chemin Saint-Paul à La Malbaie, secteur Saint-Fidèle.

Afin d'améliorer la sécurité, le ministère des Transports propose de réaménager la route 138 sur un secteur d'environ 1,6 km compris entre l'intersection de la côte des Jalins et un point localisé à près de 950 mètres à l'est de la route du Bas-de-l'Anse. Les travaux impliquent principalement la construction d'un nouveau tronçon élargi de la route 138 et le réaménagement des intersections de la côte des Jalins, du chemin Saint-Paul et de la route du Bas-de-l'Anse.

Cet avis est publié pour informer la population qu'elle peut consulter l'étude d'impact et les autres documents concernant ce projet. Ces documents sont disponibles pour consultation aux centres de consultation temporaires :

Bibliothèque publique de La Malbaie
395, rue Saint-Étienne
La Malbaie (Québec) G5A 1S8
Responsable : Mme Noëlla Tremblay
Téléphone : (418) 665-6027
Télécopieur : (418) 665-4935

Bibliothèque municipale de Saint-Fidèle (La Malbaie)
2572, boulevard Malcolm-Fraser
La Malbaie, (Québec) G5A 2H8
Responsable : M. Martin Hudon
Téléphone : (418) 434-2804

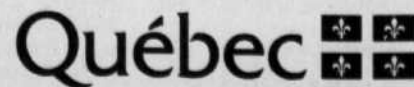
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Bibliothèque centrale, Pavillon Hubert-Aquin
Section des publications gouvernementales
1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100,
Montréal (Québec) H2X 3R9
Téléphone : (514) 987-4392

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus aux numéros (418) 643-7447 ou sans frais 1 800 463-4732 de même que sur le site Internet www.bape.gouv.qc.ca.

Toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair la tenue d'une audience publique relativement à ce projet ; cette demande doit être faite au plus tard le 5 novembre 2004 à l'adresse suivante : Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7.

Le mercredi 15 septembre 2004
Cet avis est publié par le ministère des Transports du Québec conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.9).



## LE MONDE

## Bush justifie sa stratégie en Irak

■ Le président américain admet cependant que la violence pourrait s'accroître d'ici la fin de l'année

■ Le sort des otages reste incertain

Washington — Le président américain George W. Bush a de nouveau justifié hier, en recevant à Washington le premier ministre irakien Iyad Allaoui, sa stratégie en Irak malgré l'escalade de la violence qui pourrait, a-t-il dit, augmenter d'ici aux élections de janvier.

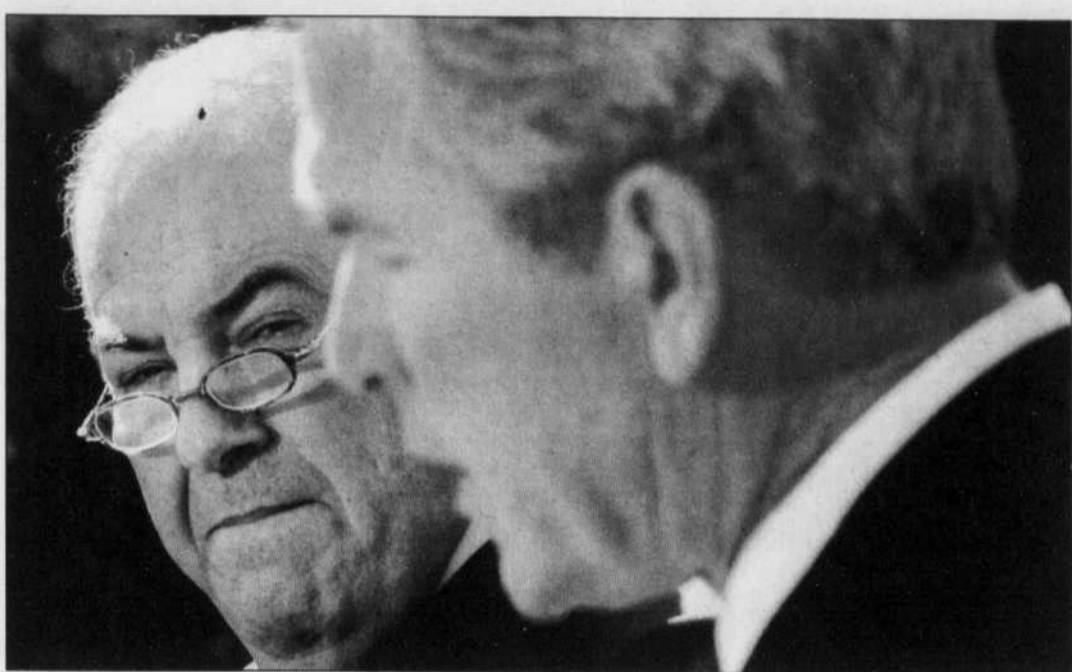
La crise des otages a pris une tournure dramatique avec l'annonce, non confirmée, de l'exécution de deux Italiennes et les appels de la famille de l'otage britannique à ses ravisseurs pour qu'ils le libèrent alors que Londres réaffirmait qu'il n'y aurait pas de négociations avec les terroristes.

«Les suppôts de l'ancien régime [de Saddam Hussein] et les groupes terroristes veulent empêcher les élections irakiennes et démoraliser les alliés de l'Irak. Pour cette raison, le premier ministre Allaoui et moi-même estimons que la violence pourrait augmenter alors que se rapprochent les élections de janvier», a déclaré M. Bush lors d'une conférence de presse avec M. Allaoui. «Les Irakiens et non les terroristes décideront de l'avenir de l'Irak», a-t-il ajouté.

Devant le Congrès américain, Iyad Allaoui avait déclaré que «les élections se dérouleront en Irak, à la date prévue, en janvier». «Malgré les revers, nous sommes en train de réussir en Irak», a-t-il assuré. Le candidat démocrate à la Maison-Blanche, John Kerry, a dénoncé cet optimisme. MM. Allaoui et Bush «sont là, de toute évidence, pour présenter leur action de la meilleure façon», a-t-il dénoncé à Columbus (Ohio).

À l'Assemblée générale de l'ONU, à New York, le ministre français des Affaires étrangères Michel Barnier a rappelé l'opposition de la France à la guerre. «Ni aujourd'hui, ni demain, elle ne s'engagera militairement en Irak», a-t-il dit.

La visite de M. Allaoui aux États-Unis survient alors que deux otages américains ont été récemment décapités en Irak et que la vie de plusieurs autres est menacée.



Point de presse dans la roseraie après une rencontre avec Iyad Allaoui dans le salon oval.

À Bagdad, les ambassades des États-Unis et d'Italie ont indiqué ne pas avoir de confirmation de l'exécution des deux otages italiennes, enlevées le 7 septembre, tandis qu'un responsable sunnite a dit en douter. «Nous sommes en train d'examiner la nouvelle déclaration et nous ne pouvons pas dire, pour le moment, si elle est authentique ou fautive», a déclaré un responsable de l'ambassade d'Italie.

## Pas de preuve du meurtre des Italiennes

À Rome, le gouvernement a jugé peu crédibles les deux annonces successives de l'exécution des otages italiennes. «Le gouvernement a entrepris de multiples actions et, pour le moment, aucune preuve n'a été trouvée» en ce qui concerne l'exécution annoncée de Simona Torretta et Simona Pari, a-t-il souligné dans un communiqué.

Un premier communiqué attribué à un groupe se faisant appeler Organisation du Jihad a annoncé

tôt hier sur un site islamiste avoir exécuté les deux Italiennes sans les nommer. Un second texte, émanant d'un groupe se faisant appeler Ansar al-Zawahiri (celui qui, le 10 septembre, avait revendiqué l'enlèvement) a annoncé peu après sur un autre site les avoir tuées.

La vie de l'otage britannique, Kenneth Bigley, 62 ans, ne semblait plus tenir qu'à un fil.

Au lendemain d'un appel bouleversant adressé par Kenneth Bigley au premier ministre britannique Tony Blair, diffusé mercredi soir sur un site islamiste, l'épouse de l'ingénieur, Sombat Bigley, a «supplié» les ravisseurs de faire preuve de compassion. La mère de l'otage britannique, Liz Bigley, 86 ans, a également demandé aux ravisseurs d'avoir pitié de son fils.

Dans une vidéo diffusée mercredi soir, Kenneth Bigley avait été montré implorant Tony Blair de lui sauver la vie et l'exhortant à assurer la libération des prisonnières irakiennes en Irak, comme l'exi-

gent les ravisseurs, le groupe d'Abou Moussab al-Zarqoui.

Le gouvernement britannique a réaffirmé hier qu'il ne négocierait pas avec les ravisseurs de Kenneth Bigley. «Nous ne négocions pas avec les terroristes. Cela n'a pas changé depuis la nuit dernière, et cela ne va pas changer d'ici longtemps», a déclaré un porte-parole du Foreign Office.

M. Allaoui se montre également inflexible dans la crise des otages en prenant la décision de ne pas libérer la prisonnière Rihab Taha, selon son secrétaire d'Etat chargé de la sécurité, Kassem Daoud.

Un groupe irakien jusque-là inconnu, basé à Damas, a annoncé hier, sur la chaîne de télévision al-Arabiya, la libération «au cours des trois prochains jours» des deux journalistes français retenus en otages en Irak depuis le 20 août, Christian Chesnot et Georges Malbrunot.

Agence France-Presse

## La réforme du Conseil de sécurité se trouve au cœur des débats à l'ONU

HERVÉ COUTURIER

New York — L'élargissement du Conseil de sécurité afin qu'il reflète mieux la réalité du monde actuel a dominé les débats hier à l'Assemblée générale de l'organisation.

Deux poids lourds sur leur continent respectif, l'Allemagne et l'Inde, candidats déclarés à un siège permanent au Conseil de sécurité, ont plaidé vigoureusement leur cause hier et reçu le soutien de la France, elle-même déjà membre de ce club restreint.

Principal organe de décision de l'ONU, le Conseil de sécurité est actuellement composé de 15 membres, dont cinq permanents dotés du droit de veto (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie). La composition du «club des cinq», qui reflétait les équilibres mondiaux au sortir de la Seconde Guerre mondiale, est inchangée depuis la création de l'ONU, en 1945.

Le débat, vieux d'une dizaine d'années, sur l'élargissement du Conseil de sécurité a été relancé de façon spectaculaire mardi avec l'annonce, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, que les quatre principaux candidats à un siège permanent (Allemagne, Brésil, Inde et Japon) allaient soutenir mutuellement leurs candidatures.

Ces quatre pays se sont également prononcés pour un siège permanent pour le continent africain.

Hier, le ministre allemand des Affaires étrangères, Joschka Fischer, a fait miroiter une contribution accrue de son pays aux efforts des Nations unies si son pays rejoint le groupe des membres permanents dans le cadre d'une réforme des institutions onusiennes.

L'Allemagne fonde notamment sa candidature sur le fait qu'elle est le troisième contributeur au financement de l'ONU et le deuxième contributeur de troupes pour les missions de sécurité dirigées par l'ONU.

«Un élargissement [du Conseil

de sécurité] inciterait considérablement les nouveaux membres à faire une contribution à long terme pour la réalisation des objectifs des Nations unies», a dit M. Fischer.

Il a ajouté que la réforme devait «prendre en compte les membres qui veulent faire une contribution particulièrement significative et durable au maintien de la paix et de la sécurité mondiale et pour réaliser les buts de l'organisation».

Le chef de la diplomatie allemande a rappelé le soutien de Berlin à ce que l'Afrique dispose elle aussi d'un siège permanent, faisant valoir la nécessité que

«toutes les grandes régions du Sud soient représentées».

Le premier ministre indien, Manmohan Singh, a lui aussi plaidé la cause de son pays pour un siège permanent. «Une grande majorité de la population mondiale ne peut être exclue d'une institution qui légifère sur un nombre croissant de sujets, avec un impact de plus en plus large, a-t-il dit. L'élargissement du Conseil de sécurité [...] et l'inclusion de pays comme l'Inde parmi ses membres permanents seraient un premier pas vers la transformation du Conseil de sécurité en un organe vraiment représentatif».

La France a exprimé son soutien aux candidatures des «quatre» ainsi qu'à l'attribution d'un siège permanent à un pays d'Afrique. «Nous préconisons un élargissement dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents: nous avons exprimé notre soutien aux aspirations de l'Allemagne, du Japon, du Brésil et de l'Inde, qui devraient être accompagnés d'un pays d'Afrique», a déclaré son ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier.

Enfin, le président du Sénégal, Abdoulaye Wade, a appelé à l'attribution à l'Afrique de deux sièges permanents au Conseil de sécurité dans le cadre d'une réforme générale de l'organisation mondiale.

Agence France-Presse

## Après avoir été battue, Fairuz Yamulky a réussi à convaincre un de ses ravisseurs de la laisser partir

La Canadienne libérée mardi en Irak après 16 jours de captivité a été torturée par ses ravisseurs mais a ensuite réussi à convaincre l'un d'entre eux de la libérer, selon le témoignage de ses proches rapporté hier par des médias canadiens.

Les autorités canadiennes, quant à elles, continuaient de garder le silence sur le sort de Fairuz Yamulky, d'origine irakienne. Elle serait actuellement soignée et interrogée, ainsi que son ravisseur, par les Américains à Bagdad.

«Ils essaient d'obtenir le maximum de renseignements pour savoir où elle était», a souligné son frère,

Amin Yamulky, depuis Calgary, sur la chaîne de télévision CBC.

Les ravisseurs de cette femme de 38 ans, mère de deux adolescents, réclamaient 2,5 millions \$US, la libération de 50 prisonnières irakiennes et la construction par la firme américaine l'employant (GSF Cement and Sand Co.) de 150 maisons dans différentes villes irakiennes pour remplacer celles détruites par les bombardements américains, a expliqué au National Post son père, Kamal Yamulky, interrogé depuis Dubaï.

«Elle était très, très faible, et je lui ai demandé si elle avait été torturée», a expliqué au Globe and

Mail son père, qui a brièvement parlé à sa fille par téléphone après sa libération. «Elle m'a dit: "Oui, papa, j'ai été battue"».

Selon le National Post, les ravisseurs menaçaient de tuer la jeune femme, mais mardi, alors que sa famille négociait avec eux, elle s'est retrouvée gardée par un seul gardien, qu'elle a réussi à convaincre de la libérer et de la suivre, lui promettant son aide pour émigrer au Canada, selon son père.

«Ma fille est très intelligente, et elle a pu le convaincre en lui parlant gentiment», a-t-il expliqué au National Post.

Il a expliqué avoir travaillé à

la libération de sa fille en contact avec les autorités canadiennes, ayant décidé de garder l'enlèvement secret pour faciliter les négociations.

Installée aux Émirats arabes unis depuis l'an dernier, Fairuz Yamulky a été kidnappée alors qu'elle circulait en voiture dans le nord de l'Irak. Selon sa famille, les ravisseurs étaient plus motivés par l'argent que par des revendications politiques.

Elle a dit à son père qu'elle rentrerait au Canada d'ici un ou deux jours.

Agence France-Presse

Union européenne et Turquie  
Les obstacles à des négociations semblent levés

CONSTANT BRAND

Bruxelles — La Turquie se rapproche de l'Union européenne. Le commissaire européen chargé de l'élargissement, Gunter Verheugen, a annoncé hier que le gouvernement d'Ankara avait donné des garanties en ce qui concerne les droits de l'homme et la réforme de son code pénal et que, par conséquent, il n'y avait plus d'obstacles à l'ouverture de négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE.

Il n'est plus question de criminaliser l'adultère, a ainsi assuré le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan en visite à Bruxelles.

M. Verheugen doit rendre public le 6 octobre un rapport disant que la Turquie sera prête pour entamer des discussions visant à rejoindre l'Union européenne. Ankara voudrait que les pourparlers commencent dès janvier prochain.

«Les assurances que j'ai eues [...] vont me permettre de faire une recommandation claire» à propos du début des discussions, a déclaré le commissaire européen responsable de l'élargissement de l'Union au terme d'une rencontre d'une heure avec Recep Tayyip Erdogan. Bien qu'il n'ait précisé quelle serait sa recommandation, il a affirmé qu'il n'y avait plus

d'obstacles sur la table désormais.

M. Erdogan s'est engagé à faire voter la réforme du code pénal turc, jugée essentielle par l'UE pour l'ouverture de négociations. Mais la volonté d'Ankara d'en profiter pour criminaliser lourdement l'adultère avait provoqué un malaise à Bruxelles.

Le Parlement turc tiendra une session extraordinaire dimanche pour voter la modernisation du code pénal, a annoncé le chef du gouvernement turc après avoir été reçu à Bruxelles avec M. Verheugen et avec le président de la Commission européenne, Romano Prodi.

L'UE, qui s'oppose à ce que l'adultère soit passible de peines de prison, avait mis en garde contre cette clause, retardant par contre-coup l'adoption des autres réformes exigées par Bruxelles, notamment des dispositions contre le viol, la pédophilie et la torture, et l'amélioration des droits de l'homme. «Aucun article ne figurant pas déjà dans le code pénal turc n'y sera ajouté. Je veux parler de l'adultère», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse au Parlement européen.

«Nous avons pu trouver des solutions aux problèmes en suspens, a affirmé M. Verheugen.

Associated Press

## Des armes et des explosifs ont passé des contrôles dans des aéroports

Washington — Des agents en civil ont réussi à faire passer des armes et des explosifs à travers les contrôles de sécurité d'aéroports américains, affirme un rapport récent du département de la Sécurité intérieure.

De juillet à novembre 2003, le département a procédé à une série de tests des systèmes de sécurité de plusieurs aéroports américains avec des agents en civil tentant de faire passer les objets interdits qu'ils portaient sur eux ou dans leur bagage à main, écrit dans une version abrégée de ce rapport l'inspecteur général du département de la Sécurité intérieure, Clark Kent Ervin.

Selon le quotidien USA Today, les tests ont été réalisés dans 15 aéroports. Le président de la Commission sur l'aviation à la Chambre des représentants, John Mica, cité par le quotidien, a confirmé que le rapport complet montrait que les résultats portant sur les armes étaient «assez mauvais» et que, sur les explosifs, ils étaient «absolument horribles».

«Des améliorations sont nécessaires dans les contrôles de sécurité pour empêcher que des objets dangereux interdits puissent entrer dans les zones protégées des aéroports», estime M. Ervin.

Les contrôles de sécurité dans les aéroports de la responsa-

bilité de l'administration américaine de la sécurité dans les transports (TSA) depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Le rapport considère que «quatre domaines sont responsables de ces dysfonctionnements» des contrôles de sécurité: la formation du personnel de la TSA, la technologie utilisée, les procédures et l'administration.

«L'absence de formation continue a conduit à de nombreux dysfonctionnements des contrôles de sécurité lors des tests», affirme ainsi le rapport.

Il conseille également plusieurs «innovations technologiques pour améliorer la détection» des armes et des explosifs, notamment une machine à rayons X permettant d'avoir des images en trois dimensions, facilitant le travail du personnel.

Réagissant à ce rapport, la TSA a annoncé dans un communiqué «l'installation dans trois nouveaux grands aéroports [Los Angeles, New York-John Kennedy et Chicago] d'un nouveau scanner capable de détecter des traces d'explosifs sur les documents comme les cartes d'embarquement et les cartes d'identité». Cette nouvelle machine a été installée pour la première fois il y a deux semaines à l'aéroport Washington-Reagan.

Agence France-Presse

**Club 402-HOMME®**  
Depuis 1977

Costumes griffes importés d'Italie

**399\$**

Collection automne-hiver

Tissus signés  
- Cerruti 1881 - Zegna  
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest  
2<sup>e</sup> étage, Montréal • (514) 861-3636  
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

**AVIS LÉGAUX**

<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL N° 500-22-100504-045 COUR DU QUÉBEC PRÉSENT GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse c. JACQUELINE KRONHEIMER Partie défenderesse ASSIGNATION: OFFRE est donné à JACQUELINE KRONHEIMER de comparaitre au greffe de cette Cour à l'adresse 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, le 24 novembre 2004 à 9 h, en salle 2.06, suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.</p> <p>Une copie de la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCES, AVIS AU DÉFENDEUR, ENTENTE SUR LE DÉROULEMENT DE L'INSTANCES, LISTE DE PIÈCES ET PIÈCES P-1 à P-5 a été remise au greffe à l'attention de JACQUELINE KRONHEIMER. Lieu : Montréal Date : Le 21 septembre 2004 LINE TREMBLAY GREFFIER ADJOINT</p>	<p>CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL N° 500-22-100292-047 COUR DU QUÉBEC PRÉSENT GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL Partie demanderesse c. LE FLEURON D'OR INC. Partie défenderesse ASSIGNATION: OFFRE est donné à LE FLEURON D'OR INC. de comparaitre au greffe de cette Cour le 10 novembre 2004 à 9 h, au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 2.06 suite à la publication dans le journal LE DEVOIR.</p> <p>Une copie de la présente requête introductive d'instance, avis au défendeur, entente sur le déroulement de l'instance, liste de pièces et pièces P-1 à P-4 a été remise au greffe à l'attention de LE FLEURON D'OR INC. Lieu : Montréal Date : Le 21 septembre 2004 LINE TREMBLAY GREFFIER ADJOINT</p>	<p><b>Raymond Chabot inc.</b></p> <p>LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS</p> <p>Dans l'affaire de la faillite de : <b>2949-7922 QUÉBEC INC.</b> AVIS est par les présentes donné que la faillite de 2949-7922 QUÉBEC INC. faisant affaires au 1720, boul. Saint-Charles, Saint-Charles-de-Drummond (Qc) J2C 4Z5, est survenue le 16 septembre 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 octobre 2004, à 11 h, au 1050, boul. Casavant Ouest, bureau 2001, Saint-Hyacinthe (Québec).</p> <p>FAIT À SAINT-HYACINTHE, le 21 septembre 2004.</p> <p><b>RAYMOND CHABOT INC.</b> Syndic de l'actif de 2949-7922 Québec Inc. Louis Langevin, CA, CIRP Responsable de l'actif</p> <p>1050, boul. Casavant Ouest, bureau 2001, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9 TÉL : (450) 774-4300 TÉL. : (450) 771-0421</p>
---	--	---



# ÉCONOMIE

## Le Groupe Les Ailes mise sur le fondateur de Winners

FRANÇOIS DESJARDINS

La relance du Groupe Les Ailes de la mode repose désormais entre les mains de David Margolis, fondateur de la chaîne Winners, que l'entreprise de Boucherville est allée cueillir dans les hautes sphères du libraire Indigo. Objectif : dégager des profits dès l'an prochain.

M. Margolis, qui prendra ses fonctions de président et chef de la direction le 4 octobre, arrive au Groupe Les Ailes avec 34 ans d'expérience dans le commerce de détail, bien que dans des créneaux fort différents de celui du Groupe Les Ailes, au sein duquel il prendra d'ailleurs une participation dans le capital-actions.

L'entreprise, qui s'est extirpée fin juillet de la protection des tribunaux contre ses créanciers avec un nouveau groupe d'investisseurs, a largué plusieurs enseignes depuis 2003 et s'articule maintenant au-

tour de deux divisions, l'une regroupant les quatre magasins Les Ailes, et l'autre, les 57 boutiques de maillots Bikini Village.

«Les enseignes de la société doivent encore faire l'objet de quelques améliorations opérationnelles, mais je suis convaincu qu'elles pourront reprendre leur croissance lorsque ces ajustements seront terminés», a affirmé M. Margolis par voie de communiqué. «Nous sommes déterminés à rétablir la rentabilité à compter de 2005.»

«La nomination de David Margolis représente un événement majeur pour notre entreprise», a dit Paul Delage Roberge, président du conseil et fondateur du Groupe Les Ailes, anciennement Boutiques San Francisco. «Il a fait ses preuves à titre non seulement d'entrepreneur émérite mais aussi de gestionnaire avisé.»

M. Margolis, 56 ans, est né près de New York. Il a entamé sa carrière à Toronto en 1970 dans le créneau du rabais avant d'ouvrir, en 1982, un premier

magasin Winners. Huit ans plus tard, la chaîne a été rachetée par la société-mère de la chaîne américaine T. J. Maxx. Il a quitté la présidence de Winners en 2003, un an après avoir été nommé détaillant de l'année par le Conseil canadien du commerce de détail. Depuis avril dernier, il était président et chef de l'exploitation d'Indigo.

### Une entreprise fragile

Mais M. Margolis arrive cette fois-ci dans une entreprise fragile qui, notaient hier certains observateurs, s'active dans un tout autre créneau que celui où il a passé 21 ans. Car si Winners, avec son chiffre d'affaires de un milliard, achète l'excédent des grandes marques pour les revendre à bas prix, ce n'est pas le cas des Ailes, qui représentent 70 % des revenus de la compagnie dans son ensemble.

«Winners est un milieu très différent de celui des Ailes de la mode», a estimé Alain Chung, vice-prési-

dent exécutif à la firme de placements Claret, qui ne détient pas d'actions du Groupe Les Ailes, les jugeant trop risquées. «Il a très bien réussi où il était, mais il doit voir quelque chose de spécial à faire avec Les Ailes, alors c'est peut-être un défi pour lui.»

Au deuxième trimestre terminé le 31 juillet, alors que l'entreprise était toujours en réorganisation, le Groupe Les Ailes a affiché une perte nette de 5,6 millions contre un profit de deux millions l'année précédente. Les ventes nettes des activités poursuivies ont reculé de 31 %, à 28,8 millions, ce qui s'explique notamment par l'impact de la restructuration et le temps peu propice aux achats de maillots.

Au bout du compte, les investisseurs ont bien réagi hier à la Bourse de Toronto, se ruant sur l'action à un point tel que celle-ci a pris 8 %, à 68 ¢, sur un volume inhabituellement élevé de 179 000 actions.

Le Devoir

## Areva choisit le Québec

CLAUDE TURCOTTE

Areva, une énorme société française experte en énergie qui compte 70 000 employés dans 40 pays et dont les revenus s'élèvent à 11 milliards d'euros, a choisi le Québec comme base pour la fabrication de divers équipements de moyenne et haute tension destinés aux marchés nord-américains et mondiaux.

«J'entrevois pour Areva un avenir prometteur dans l'assurance de la sécurité énergétique au Québec et en Amérique du Nord», a déclaré Philippe Guillemot, président-directeur général de cette société, dans une allocution au déjeuner de l'Association de l'industrie électrique du Québec. D'ores et déjà, Hydro-Québec est le sixième client en importance de la filiale Areva T&D (Transmission et Distribution), dont les ventes s'élèvent à trois milliards d'euros (4,7 milliards \$CAN). Ses ventes au Canada se chiffrent à 115 millions, et la part du client Hydro-Québec à ce chiffre d'affaires est de «plusieurs dizaines de millions».

### Acquisition d'Astom

Au début de cette année Areva faisait l'acquisition de toutes les activités d'Astom en transmission et en distribution, ce qui comprenait trois usines à Saint-Léonard, Brossard et La Prairie qui fournissent du travail à 280 personnes. Cela permet à M. Guillemot d'affirmer qu'Areva entretient des relations d'affaires de longue date avec des compagnies d'électricité canadiennes, dont Manitoba Hydro, HydroOne et Hydro-Québec, puisque Alstom était depuis longtemps un partenaire d'affaires de ces producteurs et transporteurs d'énergie.

Areva a d'ailleurs conclu un partenariat à long terme avec Hydro-Québec, lequel a entraîné le déve-

loppement conjoint de procédures de remise à neuf de certains équipements de moyenne et haute tension. Hydro peut ainsi prolonger la vie utile de ses équipements et réduire ses coûts alors qu'Areva obtient un volume d'affaires à plus long terme. «Nous recherchons des assurances qui nous permettent d'asseoir nos usines au Canada sur des perspectives d'affaires à long terme. Notre philosophie d'entreprise est de faire participer l'échelon local aux décisions d'orientation pour la recherche et le développement de produits», a déclaré le p.-d.g.

Selon lui, la gestion du parc d'infrastructures au Canada crée un contexte propice à un rapprochement avec les clients pour planifier la remise à neuf ou le remplacement d'équipements avant que ceux-ci ne deviennent vétustes et provoquent des pannes majeures. Cette démarche a mené Areva à donner à ses unités québécoises des mandats de fabrication pour l'Amérique du Nord et le monde de certains équipements de moyenne et haute tension. Denis Turcotte, qui œuvrait chez Alstom, est maintenant président d'Areva T&D Canada.

Au Canada, Areva compte 1540 employés et des actifs dans 20 emplacements, dont une mine d'uranium en Saskatchewan. Ses revenus canadiens sont de 600 millions de dollars. Areva est un nom encore peu connu parce que cette entité n'existe que depuis 2001. Elle résulte du regroupement de cinq sociétés principales, soit Areva T&D, Cogema, Framatome ANP, Technicatome et FCI. Ses deux activités principales sont l'énergie nucléaire, notamment comme constructeur de centrales nucléaires, et la connectique, qui englobe la transmission et la distribution d'électricité.

Le Devoir

## Les milliardaires se multiplient

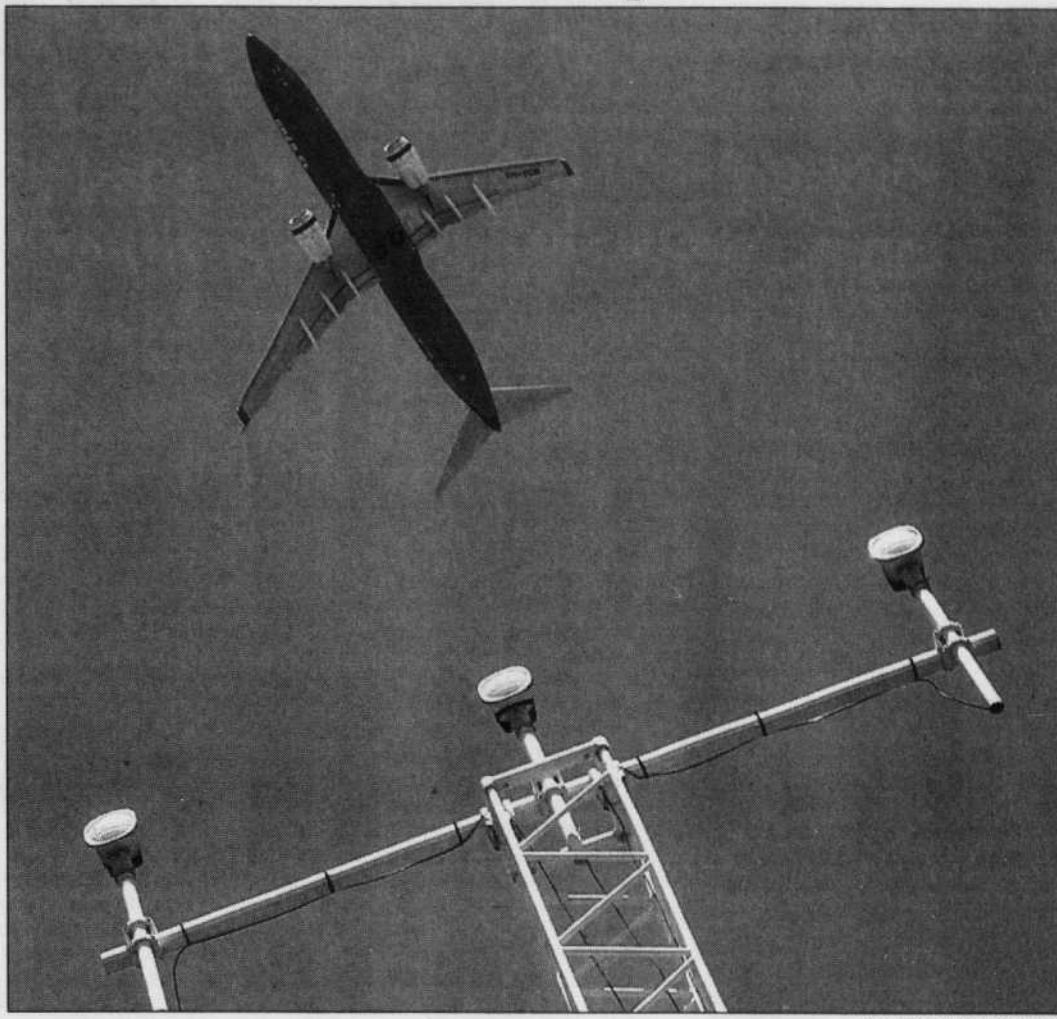
New York — Le club des milliardaires américains n'est plus aussi exclusif qu'il l'était. Selon le dernier relevé du magazine *Forbes*, les États-Unis comptent maintenant un nombre record de 313 milliardaires, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux 262 de l'année dernière.

L'homme le plus riche des États-Unis demeure Bill Gates, fondateur de Microsoft, dont la fortune est maintenant évaluée à 48 milliards \$US, soit deux milliards de plus qu'en 2003. L'investisseur Warren Buffett conserve sa deuxième place, avec une fortune de 41 milliards. Le gain annuel de cinq milliards réalisé par M. Buffett est le plus important en termes de dollars.

Paul Allen, cofondateur de Microsoft, demeure troisième au palmarès, même si sa fortune a fondu de deux milliards et qu'elle s'établit maintenant à 20 milliards. Cinq membres de la famille Walton, qui doivent leur richesse au succès des magasins Wal-Mart, occupent les positions quatre à huit du palmarès, avec chacun 18 milliards.

La liste des 400 Américains les plus riches compte 45 nouveaux noms, dont Sergei Brin et Larry Page, qui se classent à égalité au 43<sup>e</sup> rang avec des fortunes de quatre milliards chacun, grâce à l'introduction en Bourse du moteur de recherches Internet Google. Ils sont, également, à 31 ans, les plus jeunes membres de ce club sélect. — AP

## Nouveau départ



TIM WIMBORNE REUTERS

LE TRAFIC aérien mondial de passagers devrait connaître en 2004 une «forte reprise» après deux années de stagnation, enregistrant une hausse de 6,2 %, puis de 5,4 % en 2005 et 5,2 % en 2006, a estimé hier dans un communiqué l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Après des années 2001 et 2002 déprimées par les attentats du 11 septembre 2001 et la crise économique, puis 2003 pénalisée par l'épidémie de pneumopathie atypique (SRAS) et la guerre en Irak, 2004 s'annonce sous de meilleurs auspices. Ce trafic régulier, qui ne tient pas compte des vols nolisés, devrait surtout s'envoler en Asie-Pacifique, avec une progression en 2004 de 8,5 %, un fort redressement après le violent impact de la crise du SRAS dans cette région. En 2005 et 2006, la hausse devrait encore dépasser les 6 %, avec +6,8 % puis +6,4 %. Pour les compagnies d'Europe et d'Amérique du Nord, la hausse sera respectivement en 2004 de 5,1 % et 5,6 %, puis affichera des taux plus faibles les deux années suivantes : +5,3 % et +4,9 % pour l'Europe et +4,5 % et +4,4 % pour l'Amérique du Nord. À +6,7 % en 2004, puis +6 %, les deux années suivantes, le Moyen-Orient se maintiendra au-dessus de la moyenne mondiale. Amérique latine, Caraïbes et Afrique resteront en revanche «en deçà de la moyenne mondiale». Exprimé en passagers-kilomètres réalisés (PKR), le trafic 2001 des 188 États-membres de l'OACI avait affiché 2950 milliards de PKR, et était resté sous les 3000 milliards PKR les deux années suivantes. Il devrait atteindre 3175 milliards en 2004, puis 3350 en 2005 et 3520 en 2006.

## Le marché pétrolier ignore la Maison-Blanche

Le prix du brut monte jusqu'à 49 \$US

New York — Le marché pétrolier new-yorkais a ignoré hier les velléités des États-Unis de puiser dans les réserves stratégiques pétrolières pour atténuer l'impact de l'ouragan Ivan, et le baril a touché les 49 \$US en séance avant de clôturer sur une légère hausse.

Le prix du baril de brut de qualité *light sweet crude* pour livraison en novembre a gagné 11 ¢US, à 48,46 \$US. Il se situe à un peu moins d'un dollar en dessous du record de 49,40 \$US établi le 20 août en séance.

Après avoir ouvert en baisse, le prix du brut avait brièvement accentué ses pertes dans la matinée lorsque la Maison-Blanche a laissé entendre que les États-Unis pourraient puiser de petites

quantités de brut dans les réserves stratégiques. Il s'agirait d'alimenter des raffineries du sud des États-Unis privées de matière première par l'ouragan Ivan, qui a empêché les tankers de mouiller dans les terminaux.

«Une fois que les gens ont regardé de plus près les infos sur les réserves stratégiques, ils ont réalisé qu'il s'agissait de peu de barils», a expliqué Mike Fitzpatrick, de la maison de courtage Fimat.

En plus, le marché s'inquiète du retour d'Ivan sous forme de tempête tropicale.

Les raffineries devront rembourser leur emprunt aux réserves stratégiques en nature et avec intérêt.

Agence France-Presse

## L'industrie papetière devrait voir ses profits presque tripler en trois ans

Ottawa — Les profits de l'industrie papetière canadienne devraient presque tripler en trois ans, selon le Conference Board.

Dans une étude rendue publique hier, l'organisme indépendant d'analyse économique souligne que l'industrie papetière vient d'amorcer une phase de croissance des profits après une année difficile en 2003. «La bonne nouvelle pour l'industrie est que les bénéfices ont passé leur point le plus bas, mais la reprise se fera graduellement», a précisé Louis Thériault, analyste pour le Conference Board. «La stabilisation du dollar canadien se traduira par des

hausse des prix en faveur des exportateurs, et la demande croissante de produits du papier stimulera la production.»

En 2003, la faiblesse des prix et l'appréciation du dollar canadien ont freiné les exportations vers les États-Unis. Dans ce contexte peu favorable, l'industrie papetière canadienne a tout juste terminé l'année avec un bilan positif, enregistrant des profits d'à peine 40 millions au total.

Le Conference Board prévoit que les revenus progresseront de 8,7 % en 2004 et de 10,2 % en 2005. Les profits devraient croître à un rythme encore plus accéléré,

pour atteindre 1,2 milliard en 2004, 2,6 milliards en 2005 puis 3,4 milliards en 2006. Les auteurs de l'étude ajoutent que les profits «se maintiendront à peu près à ce niveau» jusqu'en 2008.

### Pâtes, papier et carton

La reprise s'annonce plus marquée pour les secteurs des pâtes, du papier et du carton, qui ont été les plus durement éprouvés au cours des dernières années.

«Le marché asiatique offre les meilleures perspectives aux producteurs de pâte, précisent les auteurs de l'étude. Les exportations en Chine représentent actuellement 12 %

de toutes les exportations, soit quatre fois plus qu'il y a une dizaine d'années.»

Même si les perspectives sont reluisantes, le Conference Board souligne que deux facteurs pourraient assombrir le contexte économique pour l'industrie papetière : une appréciation du dollar canadien ainsi que la flambée des prix de l'énergie. Les auteurs de l'étude précisent à cet égard que l'industrie est une grande consommatrice de carburant, de pétrole, de gaz naturel et d'électricité.

Presse canadienne

EN BREF

## Des dépenses de trois milliards sur Internet

Ottawa — Le commerce électronique a continué à progresser en 2003, mais ne représente toujours qu'une fraction des dépenses personnelles, selon Statistique Canada. Les Canadiens ont acheté un peu de tout sur Internet, des billets d'avion aux livres, pour un montant de trois milliards. Il s'agit d'une augmentation de 25 % par rapport à 2002, mais le total des dépenses imputables au commerce électronique ne constitue qu'une fraction des 688 milliards de dépenses personnelles faites au Canada l'année dernière. — PC

## Envol en Bourse

La négociation en Bourse des titres de Gestion ACE Aviation, la société de portefeuille abritant Air Canada et ses filiales, commencera le 4 octobre 2004. Gestion ACE Aviation a souligné avoir reçu de la Bourse de Toronto une approbation conditionnelle d'inscription à la cote pour ses actions à droit de vote et pour ses actions à droit de vote variable sous réserve de la satisfaction des exigences de la Bourse (notamment la mise en œuvre du Plan consolidé de réorganisation, de transaction et d'arrangement portant sur Air Canada, ACE et certaines filiales d'Air Canada le 30 septembre 2004). On s'attend à ce que ces actions soient inscrites à la cote à la clôture de séance le 29 septembre et que les opérations en Bourse commencent le 4 octobre, peut-on lire dans le communiqué. — Le Devoir

## CGI pourrait créer 200 postes à Halifax

Halifax — La Financière Manuvie et CGI ont annoncé la signature d'un contrat portant sur la création d'un centre de développement des technologies de l'information de Halifax. La signature du protocole d'entente avait déjà été annoncée le 9 juin dernier. Ce centre d'expertise aura comme mandat d'assurer des services de développement, de maintenance et d'intégration de systèmes à la Financière Manuvie et à d'autres clients de CGI dans le monde entier. En vertu du contrat de six ans, dont la valeur est de 125 millions, environ 300 professionnels des technologies de l'information de Halifax se joindront à CGI. L'entreprise de services-conseils en technologies de l'information et en gestion des processus d'affaires prévoit que le centre regroupera ultérieurement jusqu'à 500 professionnels. — PC

## Valeurs mobilières en baisse

Au deuxième trimestre, le bénéfice d'exploitation des valeurs mobilières a perdu 30 % comparé au premier trimestre, à 858 millions, révélait hier l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM). L'ACCOVAM ajoute que les recettes aussi baissaient, de 9 % en écart trimestriel. Ce ralentissement est amplifié par «un effet de base» dû à un premier trimestre robuste. En effet, le secteur obtient encore des gains substantiels depuis le même trimestre en 2003. Le commerce au détail aussi connaît une chute du bénéfice de 54 %, à 46 millions, à la suite d'une «baisse des couvertures sur les actions et aux commissions sur les fonds communs de placement»; le profit a par contre grimpé de 109 % sur un an. Les courtiers ayant sur tout des clients institutionnels ont vu le bénéfice d'exploitation atteindre 437 millions, un saut de 86 % en trois mois et une avance de 109 % en écart annuel. — PC

EN BREF

## BCE espère 578 millions

L'entreprise de communications BCE s'attend à récolter environ 578 millions en vendant des actions de Manitoba Telecom Services (MTS). La société canadienne prévoit qu'environ 7,5 millions de ses actions ordinaires de MTS seront achetées par MTS au prix de 43 \$ par action, conformément aux dispositions de l'offre de rachat de MTS, qui a pris fin le 21 septembre. En outre, BCE a annoncé hier la vente, par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto, de six millions de ses actions ordinaires de MTS, au prix de 42,65 \$ par action. — PC

## É D I T O R I A L

## Une main pour Haïti

Sans toit, sans nourriture, sans électricité, sans eau potable... Le nord-ouest d'Haïti, noyé par la tempête tropicale Jeanne, compte ses morts et les enterre avant d'avoir pu les identifier. Épreuve indicible. Non pas seulement parce que Jeanne pourrait avoir tué jusqu'à 2000 personnes. Les retombées de la tempête viennent de nouveau souligner, c'est l'évidence, à quel point il est crucial de se mobiliser durablement pour Haïti — socialement, politiquement, environnementalement.

U ne prière pour Haïti, des arbres pour Haïti, un toit pour Haïti. «Qu'ils viennent chercher les corps dans les champs, les chiens sont en train de les manger», dit un fermier des Gonaïves, troisième ville du pays, ravagée par le passage de Jeanne sur la côte nord haïtienne, la fin de semaine dernière. Près de 250 000 personnes sans abri, des dizaines de villages dont on est sans nouvelles, des milliers de maisons emportées par les pluies, les crues et les glissements de terrain. Les rizières de la plaine de l'Artibonite, grenier d'Haïti, ont été dévastées, les troupeaux décimés, écrit l'envoyé du Monde. «C'est une situation tragique frappant une population déjà très vulnérable», affirme à Genève une porte-parole des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires. Aux Gonaïves, tous les équipements médicaux ont été détruits. L'organisation Médecins sans frontières est engagée dans une «course contre la montre» pour éviter que la typhoïde ne tourne à l'épidémie. Il faudra compter des mois avant le retour à un semblant de normalité.

La catastrophe est dite naturelle, mais son ampleur relève de causes terriblement humaines, dont le vecteur principal est la déforestation. Plus de 98 % des forêts du pays sont disparues, provoquant ce que l'on sait: une intense érosion des sols, qui démultiplie la gravité des inondations. Des dizaines de milliers d'hectares de forêts ont été rasés sous la colonie française pour planter la canne qui fit d'Haïti le plus grand producteur de sucre au monde. Le cercle de la pauvreté est vicieux. Des dizaines de millions d'arbres ont été plantés depuis 20 ans grâce à l'aide internationale, mais le dénuement extrême oblige aujourd'hui les gens à les couper pour faire du charbon de bois. Même les manguiers et les avocats, source précieuse de nourriture, ont commencé à disparaître. Aussi, il n'est pas déraisonnable de penser que le pays est à deux doigts de la désertification; que le reboisement devient, littéralement, une question de vie ou de mort pour le peuple haïtien.

Le drame se produit sur fond persistant d'insécurité, d'impunité et d'instabilité politique. Le renversement du président Jean-Bertrand Aristide, fin février, n'est pas une panacée. Les efforts de désarmement des bandes armées traînent, affirmait tout récemment Concertation pour Haïti, un regroupement d'ONG québécoises, alors que d'anciens militaires et miliciens ont pris le contrôle de «grandes parties du territoire haïtien» et que les chimères de l'ex-président continuent d'opérer. Cela participe aussi des causes: face à Jeanne, l'État déliquescence est très mal et très peu préparé à aider la population à se prémunir collectivement contre les risques de pareil événement.

Nous pleurons pour Haïti. Nous partageons son deuil et la détresse de la communauté montréalaise. Jeanne vient encore montrer à quel point Haïti a besoin qu'on se mobilise durablement pour elle — et non par intermittence. Pays de profondes injustices et de profondes difficultés, situé à 90 petites minutes de vol de Miami. Il n'est pas exagéré de dire ceci: ce dont l'humanité sera faite demain passe par le soin que nous apporterons ou n'apporterons pas à accompagner le peuple haïtien.

## Un mal répandu?

Quiconque doute de la facilité avec laquelle des élus municipaux peuvent s'enrichir frauduleusement n'a qu'à relire la transcription des bandes présentées en preuve lors du procès de deux entrepreneurs accusés d'avoir versé 75 000 \$ à Irving Grundman et René Dussault, des conseillers de Saint-Laurent. Dans un des enregistrements, Grundman explique à Dussault comment faire pour ne pas être pris: «Ne donne pas de chiffres, prends un morceau de papier et écris le montant dessus. Assure-toi qu'il ne reprenne pas le papier. Essaie de parler le moins possible mais sois "straight" et ferme avec les gars.»

C'est par hasard que les enquêteurs de la police de Montréal ont eu vent de ce qui se tramait à Saint-Laurent, en 2002. Lors d'une séance d'écoute électronique dans une histoire de fabrication illégale d'alcool, les policiers ont surpris une conversation dans laquelle un des prévenus faisait allusion à une somme d'argent demandée en échange d'un changement de zonage pour la construction d'un centre communautaire. Ils ont alors confié l'enquête à la Sûreté du Québec, qui a installé des caméras dans les bureaux de l'hôtel de ville et chargé un de ses membres d'agir à titre d'agent double le moment venu de conclure la transaction.

Au cours des deux années qui ont suivi leur arrestation, Grundman et Dussault ont continué de recevoir leur salaire de la Ville de Montréal. Ce n'est que récemment qu'ils se sont finalement décidés à plaider coupables. Quant aux deux constructeurs accusés d'avoir versé l'argent, leur procès se poursuit.

Le plus inquiétant dans les révélations des derniers jours, c'est d'imaginer que l'argent était toujours destiné au parti. Le maire Gerald Tremblay nie fermement que son parti ait pu profiter de tels pots-de-vin, ce que l'ancien maire de Saint-Laurent, Bernard Paquet, nie aussi. Souhaitons que ce soit vrai, mais comment en être certain? Déjà, on sait que les élections dans un grand nombre de municipalités du Québec sont entachées d'actes illégaux commis conjointement par des aspirants au pouvoir et des cabinets d'avocats, de relationnistes ou d'ingénieurs en quête de contrats. Pourtant, rares sont les cas mis au jour par la police ou par le Directeur général des élections, faute d'enquêtes poussées en ce sens.

Au lieu de fermer les yeux, le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, devrait profiter de l'affaire Grundman-Dussault pour ordonner la tenue d'une enquête afin d'étudier toutes les décisions de dérogation au zonage susceptibles d'avoir donné lieu à des actes frauduleux au cours des dix dernières années. On pourrait être surpris du résultat.

GAROFALO  
2004.09.24

## L E T T R E S

## Le profit du prophète

Lorsque les râliens ont annoncé le clonage du premier bébé, en décembre 2002, Raël évaluait à 500 millions de dollars la valeur de l'attention subséquente accordée par les médias du monde entier. Sa récente participation à l'émission *Tout le monde en parle* de Radio-Canada ne pourra jamais avoir les mêmes retombées. Toutefois, pour le leader d'un mouvement à qui l'expression «parlez de moi en bien ou parlez de moi en mal, mais parlez de moi» va comme un gant, c'est encore une fois mission accomplie. À son tour, la nouvelle émission de Radio-Canada profite du prophète dans un retour d'ascenseur continu. S'il y a un perdant dans cette affaire, peut-être est-ce le gros bon sens.

Mike Kropfeld  
Directeur général d'Info-Sect  
Montréal, le 21 septembre 2004

## Un silence éloquent

Incroyable! Au lendemain des quatre élections partielles au Québec, je tourne les premières pages du *Devoir*: grosse manchette sur les comités de Vanier et de Laurier-Dorion, quatre photos, dont une de Bernard Landry et Elsie Lefebvre, sa nouvelle ée, en page A 8. Je cherche un mini-encadré, un tout petit titre: pour la première fois de l'histoire, une femme noire a été élue à l'Assemblée nationale, et c'est à peine si la chose est mentionnée au milieu d'un article. Et qu'on ne vienne pas me dire qu'il ne faut pas «ethniser» ou «racialisier» une élection: l'excuse serait ridicule eu égard à la portée symbolique de l'événement. En fait, c'est plutôt qu'une telle question n'intéresse pas nos bons journalistes, pour la plupart «pure laine». Heureusement, à la radio, Pierre Maisonneuve, se montrant plus digne et conscient, a interviewé Yolande James, qui s'exprime d'ailleurs parfaitement en français. Sur quelle planète vivent donc les journalistes du *Devoir* et de *La Presse*? Leur si-

lence est éloquent et à vrai dire honteux. Au lieu de nous féliciter pompeusement, comme le fait Bernard Landry, de «nos avancées chez nos frères et sœurs des communautés culturelles», il faudrait peut-être se dire qu'il nous reste beaucoup, beaucoup de chemin à faire.

Pierre Nepveu  
Montréal, le 21 septembre 2004

## Le tourisme culturel d'automne ignoré des régions

À quand des guides de relève? Il y a de plus en plus de retraités, de randonneurs et de jeunes professionnels qui ont choisi le mois de septembre pour prendre des vacances, sans compter les touristes français et étrangers avides des belles couleurs automnales du Québec.

Il y a longtemps que les aubergistes et les propriétaires de tables champêtres l'ont compris. Les établissements sont ouverts et exigent même des réservations. Il en va de même de l'agroalimentaire. Nous pouvons trouver et déguster autant de vins, de fromages et de confitures que nous le désirons. Les produits rivalisent en qualité et les fournisseurs sont de plus en plus fiers et renseignés sur la valeur de leurs produits.

Lors d'un récent séjour dans la région de Kamouraska, de Charlevoix et de la Beauce, nous nous sommes frappés partout à des portes closes quand nous avons voulu connaître la petite histoire de tel manoir, telle église, telle seigneurie. Les gens du pays nous répondaient inlassablement que le manque de personnel était la cause principale de la fermeture de ces établissements patrimoniaux dès la fête du Travail. Les jeunes étaient retournés à l'école ou à l'université, et il n'y avait plus personne pour expliquer aux visiteurs la petite histoire du manoir Taschereau, de la maison

Lacroix ou des belles églises qui jalonnaient notre route.

Pourquoi ne pas offrir la formation nécessaire à des retraités de ces villages qui, l'automne venu, prendraient la relève des jeunes? Paul Hébert, dans une entrevue publiée dans *Le Devoir* du lundi 20 septembre, rappelait «qu'il n'y a pas que le produit qui compte: la continuité est une valeur autrement plus importante. Nos racines sont peu profondes, il faut les nourrir.»

Il en est ainsi du tourisme. Pour continuer à sillonner le Québec, il ne nous suffit plus de bien dormir dans des maisons de village transformées en «gîtes du passant» et de goûter aux spécialités régionales; nous exigeons maintenant la transmission de la culture, la redécouverte de notre patrimoine et des gens qui l'ont bâti.

Solange Chalvin  
Montréal, le 21 septembre 2004

## Précision...

Je souhaite apporter la précision suivante au sujet de mes propos rapportés dans le cahier spécial du *Devoir* du 18 septembre sur le Musée d'art contemporain de Montréal.

Il est vrai que les liens entre le musée et la communauté ont toujours été laborieux et le sont toujours. Mais il y a deux secteurs dans lesquels le musée a fait des progrès: les relations avec les médias et celles avec les collectionneurs. Lorsque j'étais journaliste, dans les années 80, la relationniste du musée prenait en moyenne une semaine avant de rappeler les gens. Et j'ai connu des collectionneurs qui ont attendu pendant des mois un simple contact avec le musée à la suite d'une proposition de don. Mais depuis l'arrivée de Suzanne Lemire, il y a six ans, les donateurs sont choqués. Cette efficacité s'est d'ailleurs reflétée sur la valeur des dons, qui a considérablement augmenté. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant d'autres secteurs du musée.

Éric Devlin  
Montréal, le 22 septembre 2004

## LIBRE OPINION

## Le conseil d'agglomération: un besoin

BENOÎT LABONTÉ

Président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

De tous les chambardements occasionnés par les résultats des référendums du 20 juin dernier, la création prochaine du conseil d'agglomération constitue, de loin, la conséquence la plus positive pour l'agglomération urbaine de Montréal.

Prévu dans la loi 9 par le gouvernement du Québec, le conseil d'agglomération constitue la réponse — tout aussi pragmatique que nécessaire — à la nécessité de préserver, dans un contexte de démissions, les fonctions stratégiques essentielles au développement d'une véritable métropole.

Ainsi, c'est au conseil d'agglomération que reviendra la responsabilité de gérer les «compétences d'agglomération», c'est-à-dire les champs d'activité qui doivent être administrés à l'échelle de l'île pour qu'ils le soient de façon efficace, intelligente, visionnaire et équitable. De ces compétences, plusieurs sont fondamentales pour une grande métropole internationale: pensons entre autres au développement économique, à l'environnement et à la gestion de l'eau, au réseau artériel, aux transports en commun, au Conseil des arts, à la sécurité publique, à l'évaluation municipale et aux équipements et infrastructures d'intérêt collectif.

Il s'agit donc d'un appareil qui, en l'absence d'une ville couvrant l'ensemble de l'île, a toute sa raison d'être. C'est par le conseil d'agglomération que Montréal pourra se développer, assumer véritablement ses aspirations de métro-

pole et faire face à la vive concurrence que lui font les autres grandes villes du monde.

## Erreurs évitées

Et parce que cette instance a toute sa raison d'être, il est tout aussi impératif qu'elle fonctionne de façon optimale.

Fort heureusement, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a fait preuve de beaucoup de discernement et de réalisme lors de la constitution du conseil d'agglomération et a évité de répéter les erreurs de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (CUM). En effet, la CUM a fait la démonstration de la difficulté de gérer des ressources communes quand chacun des représentants autour de la table n'a à cœur que de défendre ses intérêts locaux. Avec le système de double majorité requise, la CUM s'est trouvée trop souvent paralysée par un mode de fonctionnement qui encourageait l'obstruction plutôt que le compromis et la vision d'avenir.

Dans les circonstances actuelles, le nouveau conseil d'agglomération — où les décisions seront prises à la majorité des voix — représente l'instance décisionnelle la plus susceptible de permettre l'expression du leadership décisif, de la cohérence et de la cohésion dont Montréal a besoin. Et parce qu'il y représentera près de 90 % de la population de l'île, le maire de Montréal — qui sera d'office le président du conseil — aura toute la légitimité voulue pour exercer ce leadership.

Voilà pourquoi il est si important de donner vie au conseil d'agglomération dans la forme prévue par la loi 9. Montréal est à une période critique de son histoire: elle possède de nombreux atouts mais dispose de ressources limi-

tées pour les mettre en valeur. Seul un leadership fort, sensible aux intérêts supérieurs de l'agglomération, permettra la prise de décisions difficiles permettant de maximiser la progression de Montréal, une progression dont nous avons cruellement besoin.

Déjà, la métropole se classe au 26<sup>e</sup> rang sur 26 grandes agglomérations d'Amérique du Nord pour ce qui est de la richesse produite par habitant. Dans les années à venir, le ralentissement démographique touchera Montréal plus rapidement que la majorité de ses concurrentes. Il nous faudra donc, entre autres choses, exceller dans l'attraction et la rétention de talents. Et cela sera d'autant plus difficile à accomplir si Montréal ne combine pas une offre exceptionnelle de dynamisme économique, de vitalité culturelle et de qualité de vie et d'environnement.

Parce qu'il s'agira d'une instance où les énergies pourront être mises en commun et les coûts partagés équitablement, où l'esprit de clocher et le saupoudrage de ressources trouveront difficilement leur place, où prévaudra enfin une vision d'ensemble du développement de Montréal, le conseil d'agglomération constitue un véhicule susceptible, plus que tout autre, de permettre à Montréal de rattraper des retards criants, et ce, rapidement.

C'est pourquoi il faut opposer un non catégorique à ceux qui souhaitent y apporter des changements. La simplicité de la mécanique du conseil d'agglomération est justement le principal gage de son efficacité. Tant et si bien qu'un léger ajustement d'apparence cosmétique au fonctionnement du conseil d'agglomération pourrait nous laisser avec un véhicule sur lequel il ne resterait plus que... le point mort et la marche arrière.

## IDÉES

Appel pour un événement cinématographique à Montréal

## L'initiative de Téléfilm et de la SODEC est « hors la loi »

PIERRE GOYETTE  
SERGE LOSIQUE  
DANIÈLE CAUCHARD

Respectivement président, président et directeur général et vice-présidente du Festival des films du monde

Nous avons répondu, après la tenue du festival 2004, à un prétendu rapport Secor téléguiché par des apparatchiks de Téléfilm et de la SODEC en représailles contre le Festival des films du monde, le FFM, qui affiche trop son indépendance et, crime de lèse-majesté, est dirigé par des personnes qui n'hésitent pas à critiquer vertement les politiques anticulturelles de certaines agences comme Téléfilm Canada.

L'«appel de propositions pour un événement cinématographique à Montréal» serait inspiré de l'étude Secor. Mais cette étude bidon (comme celle qui avait été faite par Secor sur Téléfilm en 1994) pêche par erreurs, omissions, partis pris, démonstrations bancales et conclusions biaisées. Pas étonnant que ledit «appel de propositions» soit un ramassis de lieux communs, d'expressions vides de sens empruntées au vocabulaire technocrate et de contradictions internes. De plus, la démarche est «illégal» et met de facto Téléfilm et la SODEC «hors la loi».

Cette démarche sans précédent des présidents de Téléfilm, Charles Bélanger, et de la SODEC, Pierre Lafleur, est dangereuse pour la création. Pourquoi ne pas imposer un «appel de propositions avec un cahier de charges» à toute institution culturelle et à tout projet créatif? Ainsi, tous les festivals, orchestres, théâtres et projets de chaque producteur seraient soumis à un «appel de propositions avec cahier de charges». Cela ferait ressembler le Canada et le Québec à l'Union soviétique de l'époque d'Andreï Jdanov et du «réalisme socialiste» stalinien qui contrôlait toute création.

On n'en est pas à une contradiction près. On voudrait créer à Montréal un autre festival similaire qui volerait le mandat du FFM. Or le modèle que le «rapport Secor» nous présente est celui de Toronto, sans parler de l'effet pervers sur la «diversité culturelle» d'un festival d'abord au service de la profession américaine avec l'argent des contribuables canadiens. Il est vrai que cette présence américaine sert d'appât à ceux qui rêvent de voir leur film acheté par une entreprise des États-Unis. Ce rêve est souvent déçu.

Par ailleurs, à l'extérieur des festivals, les films canadiens et les films non américains sont toujours, au Canada anglais, «invisibles sur les écrans» (affirmation du directeur du festival de Toronto). Comme il n'y a eu aucune analyse de la situation géopolitique des festivals dans le «rapport Secor», celui-ci passe sous silence le fait que la mondialisation ou l'américanisation dans le domaine du cinéma atteint un tel point de non-retour que les festivals majeurs qui ne favorisent pas d'abord la cinématographie américaine, ses stars et ses distributeurs ont du mal à faire passer leur vision. Et c'est là tout le noeud de la contradiction.

Demandons à la population si elle veut financer: un festival comme le FFM, qui fait véritablement la promotion de la diversité culturelle, y compris le cinéma national afin de favoriser sa distribution. Ce faisant, il présente des œuvres étrangères diversifiées dont certaines, malgré l'état précaire de la distribution indépendante au pays, seront par la suite vues dans les salles commerciales;

un festival qui fait d'abord la promotion du cinéma américain qui envahit déjà les écrans dans une proportion de 80 à 99 % selon les régions, même si cette promotion prioritaire du cinéma américain attire d'autres œuvres prêtes à se contenter de faire de la figuration dans son ombre.

## Les dates et le bilinguisme

Aucune information sur les dates auxquelles devrait avoir lieu ce «festival idéal» des apparatchiks. Un festival se déroulant à Montréal à l'automne, après le festival de Toronto, sera automatiquement une reprise des longs métrages déjà présentés au Canada. Ce ne peut pas être «une plate-forme nationale et internationale», c'est, au mieux, une rétrospective locale comme celle qui existe actuellement.

Et c'est bien cela que voulait l'ex-directeur torontois de Téléfilm: supprimer le FFM pour laisser toute la place à Toronto. Que la SODEC puisse marcher dans la combine prouve à quel point nous sommes faibles au Québec pour la défense de nos institutions culturelles et de leur rayonnement international.

L'«appel de propositions» mentionne l'aspect linguistique de Montréal. Or Téléfilm dresse le maximum d'obstacles, et la maigre subvention spéciale pour le sous-titrage électronique arrive si tard qu'il est devenu impossible de sous-titrer autant de films que nous le voudrions compte tenu du temps nécessaire pour faire ce travail.

## Comment savoir?

De plus, Patrimoine Canada avait un fonds supplémentaire spécial pour encourager «la promotion des langues officielles en 2003». À la suite de nos démarches, une subvention exceptionnelle de 125 000 \$ avait été accordée au FFM par Patrimoine Canada exclusivement pour «les frais de bilinguisme» en 2003. Téléfilm s'est approprié ce montant qui ne lui appartient pas. En effet, cette subvention devait simplement transiter par Téléfilm, mais celle-ci s'est arrangée pour la confisquer au FFM par la suite (nous avons obtenu les preuves un an après)... Toujours les représailles et l'abus de pouvoir. [...]



Le président et directeur général Serge Losique en compagnie de Penelope Cruz lors du dernier Festival des films du monde.

«La proposition retenue incarnera une nouvelle façon de penser et de faire et sera donc innovatrice [...]. Elle s'appuiera sur une solide vision d'avenir [...].» Vive la pensée magique de Téléfilm et de la SODEC!

«Les propositions seront évaluées selon un système de pointage (sur une échelle de 100) qui porte sur trois grands aspects des propositions, soit la retombée de l'événement, la qualité de l'organisation et l'appréciation globale de la proposition... Rappelons qu'il s'agit d'évaluer la «qualité de la programmation» et autres éléments d'un événement virtuel. Comment quiconque peut-il savoir à l'avance quelle sera la qualité de la production mondiale dans les années à venir?

Nous sommes submergés par les réactions d'appui spontanées au FFM, venant de partout

L'appel de propositions demande aux candidats de soumettre un budget détaillé avec des projections de revenus et dépenses sur trois ans. Téléfilm et la SODEC sont incapables de s'engager à l'avance pour 7 % des revenus chacun car leurs budgets sont confirmés seulement en avril de chaque année et, après cela, elles traînent les pieds. Comment peuvent-elles exiger cela d'un événement virtuel? Comment peuvent-elles exiger que l'ensemble de l'organisation de trois années de festivals soit bouclée en un mois, à moins que tout ne soit déjà «arrangé avec les gars des vues»? Comment Téléfilm peut-elle contourner son propre règlement qui stipule que, pour être admissible, un festival doit exister depuis au moins trois ans?

La subvention de Téléfilm ne peut être confirmée qu'après connaissance du nombre et du minutage total des films canadiens par rapport au nombre et au minutage total des films sélectionnés, tout cela divisé par deux et multiplié par 100. Ainsi, tout film étranger sélectionné fait baisser le pourcentage et peut pénaliser le festival. En 2003, pour obtenir la confirmation de la subvention de Téléfilm, nous avons dû attendre de connaître tous les minutages de tous les films. Cette confirmation est arrivée quelques jours avant le début du FFM. Aucun système d'admissibilité aux subventions au monde n'est aussi byzantin et anticulturel!

## Abus de pouvoir

L'appel de propositions insiste à plusieurs reprises sur la nécessité d'éviter les conflits d'intérêts. Pour ce faire, aucun membre du conseil, aucun dirigeant ne doit pouvoir bénéficier d'une sélection au festival, ni en tant que producteur, ni en tant que réalisateur, ni en tant qu'exploitant de salle. Un festival subventionné ne peut être lié à aucune entité commerciale de ses dirigeants ni servir les intérêts de ses propres entreprises commerciales. C'est une question d'éthique que le Festival des films du monde applique depuis toujours. C'est aussi cela, la transparence!

L'abus de pouvoir est tellement enraciné chez Téléfilm et la SODEC qu'elles se moquent de leurs propres lois. Nous avons demandé à l'avocat

conseil Claude-Armand Sheppard, du cabinet Robinson Sheppard Shapiro, de se prononcer sur la légalité de l'«appel de propositions pour un événement cinématographique à Montréal» de Téléfilm Canada et de la SODEC.

Selon M<sup>r</sup> Sheppard, «l'État ne devrait pas pouvoir procéder arbitrairement à l'expropriation pure et simple d'une institution culturelle autonome. Téléfilm et la SODEC se comportent comme des roitelets de droit divin».

Rien dans la loi ne permet à Téléfilm de susciter la disparition ou la création de festivals. Il apparaît donc que Téléfilm Canada agit en deçà de ses pouvoirs, ultra vires, pour utiliser le brocard juridique.

La loi québécoise qui régit la SODEC est tout aussi restrictive. Sa mission est de «promouvoir et soutenir» les entreprises culturelles, non pas de les réguler ou de provoquer la substitution d'une institution culturelle à une autre.

Il est clair que l'initiative de Téléfilm Canada et de la SODEC est non seulement littéralement «hors la loi» mais animée par la volonté de nuire au FFM. Cela déclenche la responsabilité en dommages de Téléfilm Canada et de la SODEC, ainsi que de tous ceux qui pourraient devenir complices de cette opération. L'article 457 du Code civil du Québec impose à tous l'obligation de «ne pas nuire à autrui».

## Le but: exproprier le FFM

Comment expliquer que Téléfilm Canada ait pu dire au FFM le 26 juillet dernier, avant le dépôt du «rapport Secor» et six semaines avant le dépôt dudit appel d'offres, «qu'il ne pourra pas compter sur l'appui financier de Téléfilm pour 2005»? La question que tout le monde se pose est de savoir si ces deux mêmes présidents de Téléfilm et de la SODEC ont eu des contacts préalables au dépôt de l'appel d'offres, avec des «candidats» potentiels. Si oui, il y aurait collusion, et cet appel d'offres serait non seulement illégal mais frauduleux. Est-ce par hasard qu'une ex-membre récente de la direction de Téléfilm a été nommée, juste avant la publication de l'appel d'offres, directrice générale d'un festival de films se déroulant à l'automne et rejoint un ancien directeur de Téléfilm qui est trésorier du même festival?

Nous sommes submergés par les réactions d'appui spontanées au FFM, venant de partout, y compris de professionnels canadiens, et cela demande du courage quand on sait que notre industrie ne peut pas survivre sans les subventions de Téléfilm et de la SODEC. Un courriel de Luc Archambault, peintre, sculpteur et céramiste, résume: «Cet épisode aura eu le mérite de nous faire voir au grand jour l'outrecuidance, l'amateurisme, voire l'incompétence de nos technocrates et gestionnaires culturels et artistiques. [...] Leurs ravages ont assez duré. La dépossession, l'expropriation pure et simple des pionniers de notre culture n'est pas une avenue possible. [...] Il est grand temps que ce soit clair pour tout le monde. Il n'y a que les sociétés totalitaires qui permettent que soit dépossession quelque citoyen que ce soit; c'est inadmissible et cela en dit long sur le degré d'évolution d'une telle culture.»

## Pour sortir de l'impasse

Il faut créer une coalition de partis politiques

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

Député de Borduas, ex-ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Assemblée nationale du Québec

Depuis plusieurs mois, les militants du Parti québécois débattent de la façon de reprendre la marche vers la souveraineté. Pour l'essentiel, les discussions et les débats portent sur le comportement que devrait adopter un prochain gouvernement du PQ pour convaincre une majorité de la population de voter OUI lors d'un troisième référendum visant à trancher la question nationale québécoise dans le sens de la création d'un pays québécois. Les discussions portent aussi sur le type de mandat politique que devrait solliciter le Parti québécois lors des prochaines élections générales.

Tout ce brassage d'idées est bien et pertinent. Cependant, il n'est pas suffisant pour aller au fond des choses car il néglige d'aborder de front une question fondamentale, celle de la capacité du Parti québécois d'aujourd'hui de rallier en son sein et derrière lui tous les gens qui sont en faveur de la souveraineté du Québec ou qui n'y sont pas totalement et irrémédiablement réfractaires.

Il est vrai que, dans le cadre actuel d'un mode de scrutin à la britannique, un parti peut prendre le pouvoir avec l'appui d'une grosse minorité de la population, surtout si plusieurs partis se disputent les faveurs de l'électorat. C'est d'ailleurs toujours comme cela que le PQ a accédé au pouvoir. Dans l'esprit des dirigeants actuels du PQ, tout doit être fait pour rééditer cet exploit, notamment une plus grande ouverture envers ceux qui, au fil des années de gouvernance provinciale, ont quitté le navire créé par René Lévesque.

On veut donc que le PQ redevienne la coalition souverainiste plurielle qu'il était à ses débuts et, pour cela, on est prêt à plusieurs accommodements, innovations et passerelles, comme l'insertion de divers clubs politiques autonomes tels les Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ libre), qui vient d'être reconnu formellement au dernier conseil national.

Cette façon de voir et de faire les choses n'est pas mauvaise en soi. Elle n'est cependant ni audacieuse ni suffisante pour la suite des choses dans la mesure où la situation politique d'aujourd'hui n'est plus celle de la fin des années 60. Si, alors, le RIN de Pierre Bourgault et le RN de Gilles Grégoire et Jean Garon se sont sabordés au profit du PQ de René Lévesque et que, par la suite, l'Union nationale et les créditistes ont vu leurs militants et leur électorat partir pour le PQ ou le PLQ, il est illusoire de croire que les souverainistes de l'ADQ de Mario Dumont et ceux de l'Union des forces progressistes ou de l'Option citoyenne de Francoise David voudront faire de même maintenant ou demain.

La conséquence de cela est donc très évidente: aux prochaines élections générales, tous ces partis vont se diviser les votes contre le gouvernement Charest avec une probabilité réelle de permettre à ce dernier de se maintenir au pouvoir. Même si, au PQ, on refuse actuellement d'envisager ce scénario et de s'y préparer, l'évolution de la situation politique risque de conduire au même résultat qu'aux dernières élections, en avril 2003.

## Coalition antifédéraliste

Que faire, alors? D'abord, constater que tous ceux qui, depuis 15 ans, ont envisagé un jour ou l'autre de faire du Québec un pays avec Robert Bourassa, Jacques Parizeau ou Lucien Bouchard sont aujourd'hui pour la très grande majorité ailleurs qu'au Parti libéral. Ils sont au PQ, à l'ADQ, à l'UFP, au Parti vert, à l'Option citoyenne, etc. Tous ces gens ont déjà représenté près de 67 % de la population aux lendemains de l'échec de l'accord du Lac-Meech. Plus solidement, ils représentent aujourd'hui 58 % de l'électorat, ce qui correspond exactement au pourcentage de citoyens farouchement opposés actuellement au Parti libéral du Québec.

Devant cette réalité, le temps est venu de changer fondamentalement le vieux paradigme politique québécois et de modifier radicalement (bien que provisoirement) l'échiquier politique. Le PQ doit abandonner son rêve d'hégémonie souverainiste dans un contexte le plus bipartite possible et entreprendre des pourparlers avec les autres partis souverainistes et nationalistes afin de créer une véritable coalition politique sous la bannière de laquelle tous les opposants aux fédéralistes inconditionnels de Jean Charest pourraient offrir une avenue alternative solide et enthousiasmante.

Ce ralliement pour le Québec, s'il voyait le jour, pourrait prendre le pouvoir avec non seulement une majorité des sièges mais surtout une majorité des voix. Regroupés derrière le projet de régler une fois pour toutes la question nationale, les partis politiques de la coalition offrirait au peuple le gouvernement de solidarité nationale indispensable pour à la fois lancer la vaste opération de démocratie participative nécessaire pour construire la majorité populaire requise afin de mettre un point final aux chicanes constitutionnelles et remettre en marche les multiples forces vives de la société désireuses de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. [...]

La proposition que je formule est audacieuse et même téméraire car elle commande l'utilisation d'un instrument politique inédit et non conforme à notre vieille culture politique. Toutefois, cela est faisable et même réaliste, à la condition, bien sûr, que tous fassent vraiment passer la patrie avant les partis et les ambitions personnelles.

Robert Bourassa aurait pu faire l'histoire s'il avait eu le courage d'aller au bout de ce qu'il avait suscité comme soutien populaire. Il a failli. Aujourd'hui, tous les chefs politiques du Québec, à l'exception de Jean Charest, peuvent sortir le Québec de l'impasse et faire l'histoire. Auront-ils le sens de la nation, la volonté et le courage de le faire? Je le souhaite.

L'ÉQUIPE D'UN DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (supplément éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzetti et Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dumas (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à l'information locale : Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (commissaires); Gilles Paré (directeur); Hélène Buzetti (directrice adjointe), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Jean de Billy, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Christiane Legault, Bernadette Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebi, Mélanie Simard (publicitaires); Laurence Thériault (diplomate québécoise), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zemaits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Geneviève Duguay, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.

## ACTUALITÉS

## ADQ

SUIITE DE LA PAGE 1

est que le Québec exerce pleinement sa souveraineté dans les domaines relevant de sa compétence, amorce des discussions avec Ottawa pour obtenir des pouvoirs accrus et soit le seul percepteur d'impôts sur son territoire. «Les Québécois n'auraient qu'une seule déclaration de revenus à remplir et ensuite nous ferions ce que nous avons à faire, c'est-à-dire verser au fédéral sa juste part.»

Le gouvernement fédéral devra prendre acte de l'orientation autonomiste du Québec, pense Mario Dumont, mais si Ottawa se fait tirer l'oreille, l'ADQ n'aura aucune réticence à faire des gestes unilatéraux. «On n'hésiterait pas à donner l'ordre à Hydro-Québec de lancer des grands projets de développement, même si on n'a pas les autorisations fédérales, parce qu'on est convaincu que le Québec a un processus d'évaluation environnementale légitime et respectueux des normes internationales», a illustré le chef de l'ADQ.

Préparée sous la houlette de M<sup>e</sup> Jacques Gauthier, la nouvelle orientation de l'ADQ comporte, comme plat de résistance, la rédaction d'une constitution, qui regrouperait entre autres la Charte des droits et libertés, la Charte de la langue française et un volet sur la responsabilité des citoyens.

Aussi, pour marquer cette nouvelle ère d'autonomie, l'ADQ irait jusqu'à changer la désignation officielle du Québec, qui de province deviendrait l'État autonome du Québec.

«Cette proposition a une valeur importante, a mentionné M. Dumont. Pour nous définir, mais aussi pour désigner les aspirations d'autonomie qui existent au Québec et pour nous présenter partout dans le monde.»

Aussitôt rendue publique, la position constitutionnelle de l'ADQ a été mise à mal par libéraux et péquistes. «Le terrain de l'affirmation du Québec, c'est nous qui l'occupons», a fait valoir le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier. Selon lui, la formation de Mario Dumont continue de cultiver une ambiguïté qui dessert les intérêts du Québec. «Tout en se disant non souverainistes, ils se disent non fédéralistes. Est-ce que ça veut dire que, lorsque l'occasion va se présenter, ils seront les deux en même temps? Ce n'est pas une position réfléchie», a-t-il dénoncé.

De son côté, la leader parlementaire de l'opposition officielle, Diane Lemieux, a soutenu que l'ADQ ne faisait que recycler de vieilles recettes maintes fois essayées mais qui n'ont jamais porté fruits.

«C'est une chimère, il vend du rêve. Comment peut-il penser faire fléchir Ottawa sans aucun rapport de force?», a-t-elle demandé.

Presse canadienne

## Un armurier conteste

Thunder Bay, Ontario — Un armurier a enfin obtenu ce qu'il souhaitait: il pourra contester en cour la loi fédérale sur les armes à feu, qui exige des propriétaires d'armes qu'ils enregistrent ces dernières. William Bruce Montague a été remis en liberté sous condition mardi après avoir été accusé le 11 septembre d'avoir commis plusieurs infractions à la loi, notamment d'avoir été en possession d'armes sans autorisation. «Je tentais de me faire arrêter depuis 20 mois», a-t-il déclaré en entrevue mercredi. «C'est la première accusation avec un peu de substance. Nous avons hâte de la soumettre à un juge», a ajouté l'armurier. M. Montague, représentant provincial de l'Association canadienne des propriétaires d'armes à feu non enregistrées, a affirmé avoir pris part à une douzaine de manifestations à travers le pays depuis 2003. — PC

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149  
Par courriel [info@lememorial.com](mailto:info@lememorial.com)

## Les petites annonces

## et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Service à la clientèle et

## abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## BOUCLIER

SUIITE DE LA PAGE 1

d'être associés à n'importe quel programme de défense qui concerne l'Amérique du Nord. Je pense que le Canada le regrettera s'il n'y participe pas.»

Au mois d'août dernier, le Canada avait fait un premier pas vers son adhésion au bouclier antimissile en acceptant de modifier la charte du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) afin que l'organisme dirigé par les deux pays puisse contribuer au fonctionnement du bouclier. Dorénavant, le NORAD pourra donc fournir des renseignements au futur organisme qui dirigera le système de défense.

Pour ne pas que le NORAD devienne caduc et que le Canada perde en partie le contrôle de son espace aérien, il faut aller plus loin et suivre les Américains jusqu'au bout, estime Bill Graham. «A mon avis, ne pas participer diminuerait significativement notre souveraineté», a-t-il dit.

Le ministre rejette les critiques unanimes des spécialistes militaires indépendants qui affirment que le bouclier antimissile est complètement inefficace à l'heure actuelle et qu'il sera peut-être toujours. «Il y a un débat important chez les experts sur l'efficacité du système, a-t-il dit. Mais selon moi, quand on parle de défense continentale, nous devrions être associés aux Américains quand ils choisissent quelque chose. Nous devrions travailler avec eux là-dessus. Vous pouvez utiliser l'argument que ça ne fonctionne pas aujourd'hui, mais nous ne savons pas ce qui se passera d'ici dix ans.»

## Des missiles dans l'espace?

À Toronto mercredi soir, le ministre de la Défense a toutefois prévenu l'auditoire que la position canadienne sur la militarisation de l'espace n'a pas changé. «Cela ne signifie pas que nous allons compromettre nos intérêts et nos valeurs avec ce projet, a-t-il soutenu. Par exemple, nous n'allons pas rejoindre un système si celui comprend un volet de militarisation de l'espace. Le premier ministre et moi avons été très clairs sur ce point, et je peux vous dire que les États-Unis comprennent notre position.»

À la sortie du conseil des ministres hier, Bill Graham a néanmoins reconnu que le Canada ne peut pas prévoir ce que les Américains feront dans quelques années. «Je ne peux pas garantir ce que feront les Américains d'ici 50 ans, vous non plus, mais ce programme n'a rien à voir avec le [déploiement] d'armes dans l'espace, a-t-il dit. C'est basé sur terre et possiblement sur mer, et c'est tout.»

Or, de l'aveu même de la Missile Defense Agency, l'organisme responsable de la création du bouclier à

Washington, la militarisation de l'espace figure toujours dans les plans, même si ce n'est plus aussi élaboré que le premier projet de bouclier, imaginé par l'administration Reagan dans les années 80.

Mais l'objectif demeure semblable: déployer si possible en 2012 une batterie de 24 missiles au laser dans l'espace. «Le volet spatial est en veilleuse car le financement que nous avons obtenu est seulement suffisant pour soutenir les intercepteurs au sol et en mer, pas ceux dans l'espace. La recherche se poursuit quand même car elle dure depuis longtemps, et on ne va pas tout abandonner comme ça», a expliqué au Devoir Rick Lehner, porte-parole de la Missile Defense Agency, à Washington.

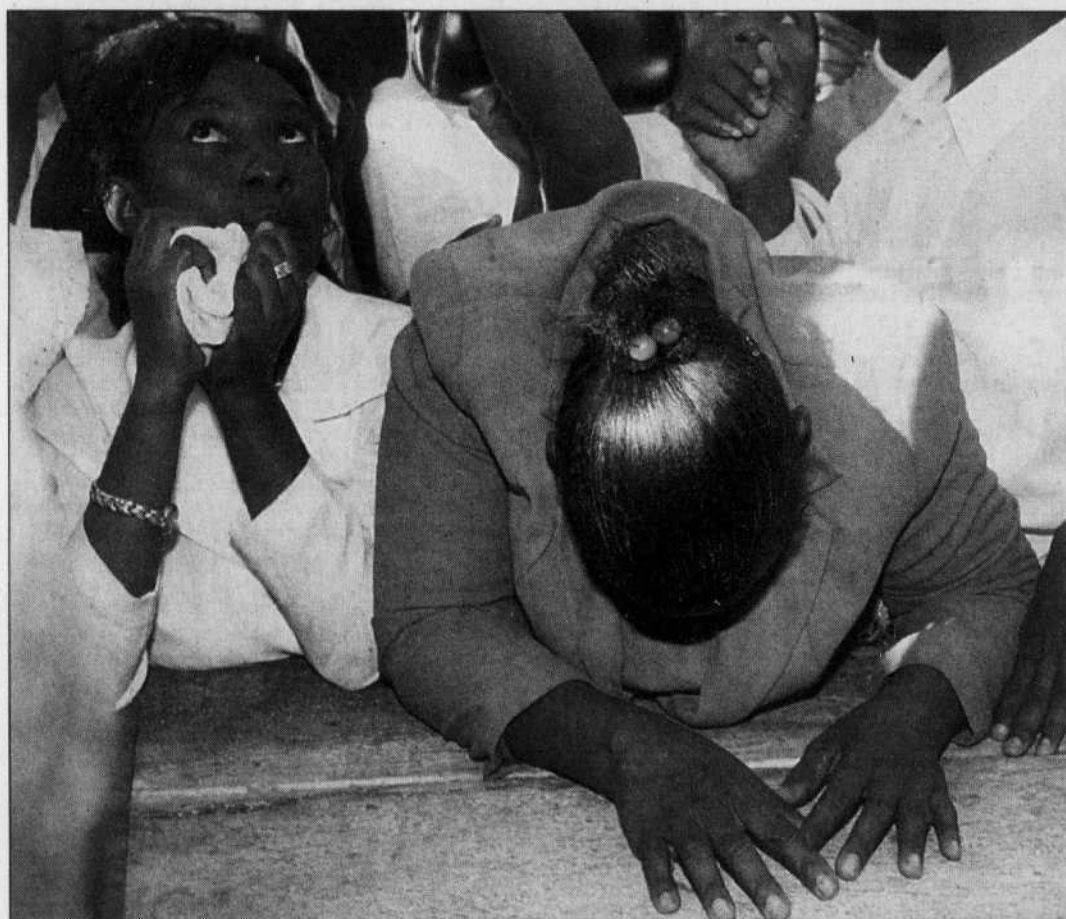
«Les responsables canadiens peuvent bien dire ce qu'ils veulent, la Maison-Blanche n'a pas changé d'avis, il y aura des armes dans l'espace quand la technologie le permettra», a affirmé Victoria Samson, analyste principale au Center for Defense Information, jointe par Le Devoir à Washington il y a deux semaines.

Malgré tout, la position officielle du Canada n'a pas changé. «M. Graham n'a rien dit qu'il n'a pas déjà dit par le passé», a soutenu le premier ministre Paul Martin à la sortie du conseil des ministres hier. «Il y a des discussions en cours [avec les Américains] et il y aura une décision du cabinet éventuellement.» Mais la décision de suivre les Américains n'aurait-elle pas déjà été prise en coulisses? «Tout va dépendre des négociations», a répondu Paul Martin. Le Canada a certainement ses conditions, mais, éventuellement, il va y avoir une décision au cabinet.»

Bill Graham pense que le pays doit voir à long terme et anticiper les dangers à venir dans quelques années. Mais d'où viendrait cette menace? Le ministre de la Défense a semblé pris de court par cette question. «Comme vous le savez, cela vient de... la Corée du Nord ou un autre État voyou qui peut se développer dans cinq ou dix ans, a-t-il dit, hésitant. Ou encore d'une autre source, comme les organisations terroristes qui pourraient contrôler des missiles. C'est ce que font les analystes militaires, ils regardent dans cinq ans. Nous ne serions alors pas capables de mettre en place un système en si peu de temps, et c'est ce que disent les Américains.»

Le Bloc québécois et le NPD sont farouchement opposés à la participation du Canada au bouclier antimissile, comme plusieurs députés libéraux d'ailleurs. Le nouveau Parti conservateur n'a pas encore pris position sur le sujet depuis la fusion de l'Alliance et de l'ancien PC. Mais l'Alliance canadienne était très favorable au projet l'hiver dernier.

Le Devoir



Une femme des Gonaïves pleure un des siens, disparu dans la tempête.

AGENCE FRANCE-PRESSE

## HAÏTI

SUIITE DE LA PAGE 1

sûr, les quartiers du nord de la ville commençaient à ressentir la poigne de Jeanne. Les appels au secours, relayés par des stations locales, se multipliaient.

À 15h, ma famille s'est résolue à quitter la maison sous la menace des eaux, en crue d'un bon mètre et qui continuait à progresser. Je me suis installé avec les miens dans une maison voisine non encore inondée. À 19h30, alors que la nuit venait de tomber, l'eau atteignit la maison à son tour. En quelques minutes, le rez-de-chaussée était noyé sous deux mètres d'eau. La pluie continuait à tomber. Nous avons gagné le toit de la maison.

J'avoue que j'ai alors cédé un instant à la panique lorsque j'ai vu avec quelle vitesse l'eau s'élevait. Je pensais qu'il restait au moins huit heures avant l'aube et que cela laissait le champ libre aux pires scénarios, la maison pouvant céder sous la force du courant, ou encore que nous pourrions être forcés d'abandonner le toit, inondé à son tour. J'ai fait ma prière. En fait, j'en ai fait trois: deux pour demander à Dieu que la pluie cesse et une autre pour lui remettre mon âme, voyant que mes précédentes requêtes n'avaient pas été exaucées.

Debout sur les trois dernières marches encore émergées de la maison, j'ai attiré l'attention de mes compagnons de fortune sur le sort de milliers de nos concitoyens, dont les misérables maisonnettes dépassent à peine 1,5 mètre de hauteur. À ce moment, j'ai commencé à me faire une idée de l'ampleur du drame. Dans la nuit noire, on ne distinguait que le bruit des vagues entremêlé de sons sourds provoqués par les chute de murs et de srs indistincts de femmes désespérées qui appelaient à l'aide ou criaient le nom de Jésus.

L'aube nous a révélé toute l'ampleur de la catastrophe. La ville de plus de 100 000 habitants semblait flotter au milieu des flots. Des cadavres d'enfants et d'animaux flottaient dans l'eau boueuse, rendue putride par le débordement des fosses septiques. Les habitants étaient hébétés, comme sonnés sous le choc. Tous avaient tout perdu. Boueux, tels des zombies, certains tentaient de récupérer

quelques objets méconnaissables. D'autres, par centaines — dont des femmes avec leurs nourrissons —, commençaient à quitter la ville sinistrée, comme pour s'éloigner d'un endroit à jamais maudit. Ils se dirigeaient à grands pas vers la sortie sud, le regard fixe, les pieds nus maculés de boue. Certains étaient muets de stupefaction, ne parvenant qu'à lâcher quelques soupirs découragés. D'autres, par contre, étaient étrangement volubiles, racontant à la ronde des histoires d'humains emportés vifs par la nature en furie. Prophètes de malheur et apprentis sorciers faisaient circuler parmi eux les rumeurs les plus folles sur d'autres catastrophes, d'autres déluges imminents.

Je me suis rendu au commissariat central de la ville. Un homme, la quarantaine et le regard courroucé, demandait de l'aide aux policiers. «Ma femme, sa mère et mes cinq enfants se sont noyés, a-t-il dit. Pouvez-vous mettre à ma disposition un véhicule pour aller prendre leurs corps? Mes deux véhicules ont été emportés par les eaux.» Un policier lui a répondu: «Désolé, mon vieux, on est démunis comme vous», et l'homme s'est mis à invectiver tout le monde, proférant des menaces en prenant à témoin la terre entière: «swa n la pou bon, swa n pa la. La population va se venger. Je vous aurai prévenu.»

Raboteux, l'un des quartiers les plus misérables des Gonaïves — elle-même l'une des villes les plus pauvres du pays le plus pauvre des Amériques —, a été particulièrement frappé. C'est de ce quartier qu'était partie il y a exactement un an la fronde qui devait conduire à l'éviction du président Aristide, comme avant lui Jean-Claude Duvalier au milieu des années 80. Ici aussi, les gens ont tout perdu et patagent dans la boue, leurs maisons au mieux souillées jusqu'aux combles, au pire écroulées. Lorsqu'une station de radio de Port-au-Prince me demande de décrire ce que je vois, je n'y parviens qu'avec difficulté. L'émotion m'étreint et je demeure muet de longues secondes à mon tour. L'animateur me demande de confirmer le nombre de victimes et je ne peux que balbutier: «On ne saura jamais!»

Agence Sifia

## RUSSIE

SUIITE DE LA PAGE 1

la télévision. Mais la télévision a été mise au pas. «Selon que vous regardez les chaînes publiques ou que vous lisez les journaux d'opposition, vous avez la sensation de vivre dans deux pays différents», affirme Viktor Chenderovitch, qui fut, dans les années 1990, le scénariste de Koukly, l'émission satirique phare de la télévision.

La reprise en main avait, en réalité, été amorcée avant l'arrivée du président Poutine. «Je ne veux pas dire que tout est venu de Vladimir Poutine, reconnaît Alexei Simonov. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui est la suite de ce qui a été entrepris dès 1996, au moment de la réélection de Boris Eltsine.» La seconde guerre de Tchétchénie, en 1999, a été un premier signal: «Une sorte de discipline a été mise en place, en 1999, lorsque les journalistes ont été tenus à l'écart de la Tchétchénie», ajoute-t-il. La prise d'otages du Théâtre de la Doubrovka, en octobre 2002 à Moscou, a marqué encore une autre étape: Olga Romanova, la présentatrice-vedette de la chaîne câblée Ren-TV, raconte que, depuis ce drame, les télévisions sont plus que prudentes sur la couverture d'événements ayant trait «à la sécurité du pays».

À l'époque, la chaîne NTV s'était retrouvée sous le feu des critiques du Kremlin. Ses journalistes étaient accusés d'avoir divulgué des informations sensibles, au péril de l'opération dite «de sauvetage» qui devait coûter la vie à 130 personnes, victimes du gaz toxique utilisé par les forces de l'ordre. C'est alors qu'était née l'idée d'une «charte antiterroriste». Pousée par le Kremlin, soutenue par les médias étatiques et mal vue par les autres, celle-ci prévoyait que les journalistes acceptent des «limitations librement consenties» à l'exercice de leurs fonctions parce que «le fait de sauver des personnes, le droit des humains à la vie sont des notions premières qui l'emportent sur tous les autres droits et libertés».

Tout naturellement, l'idée de la charte a refait surface dès le deuxième jour de la prise d'otages à l'école de Beslan, en Ossétie du Nord, sous la forme d'un «appel aux médias russes», publié dans les journaux du 2 septembre. La Chambre basse du Parlement russe concocte actuellement un projet de loi visant à interdire toute couverture des prises d'otages aux journalistes de l'audiovisuel.

Le déroulement de la tragédie de Beslan n'a, évidemment, rassuré aucun de ces inquiets. Lorsque, vendredi 3 septembre à 13h5, l'assaut final est lancé, les chaînes de télévision du monde entier retransmettent en direct les images du drame. On y voit des enfants à moitié nus, ensanglantés, sortir de l'école en courant sous le feu croisé des preneurs d'otages, des forces spéciales russes et de volontaires locaux — pères, frères, oncles des otages — qui ont pris les armes. La confusion est totale. Des explosions retentissent. De tout cela, le téléspectateur russe ne verra rien, ou presque, mais apprendra quelques jours plus tard qu'au moins 339 personnes sont mortes, dont 171 enfants.

Au moment de l'assaut, les deux chaînes publiques, Pervy Kanal et Rossiia, ne jugent pas utile d'interrompre leurs programmes. Ce n'est que quarante-cinq minutes plus tard qu'elles donneront quelques informations succinctes sur le drame. Le plus étonnant, souligne le journaliste Viktor Chenderovitch, c'est que «les images de Beslan diffusées en direct par la BBC, CNN, Skynews ou Euronews portaient toutes le logo de la chaîne Rossiia. Cela veut dire que le pouvoir a une certaine compréhension des standards internationaux en matière de journalisme, mais qu'ils ne valent que pour l'étranger». En clair, résume-t-il: «Vladimir Poutine veut vivre à l'occidentale mais il nous impose le Moyen Âge.»

À Beslan, les journalistes sont empêchés de travailler. «Ne pas donner la parole aux proches, ne pas donner le nombre d'otages en dehors du chiffre admis officiellement; ne pas utiliser le mot «assaut»; ne pas évoquer les terroristes comme des combattants: c'est ce que les représentants de la presse à Beslan se sont entendu dire par les autorités», résume l'hebdomadaire Kommersant-Vlast.

Le 2 septembre, 26 otages, des femmes et des enfants en bas âge, sont relâchés grâce à la médiation de l'ancien président ingouche Rouslan Aouchev. À peine sortis de l'enfer, les otages racontent. C'est de leur bouche que les journalistes sur place ont la confirmation de ce que les habitants répètent depuis le début de la prise d'otages: «Les autorités mentent, il n'y a pas 354 personnes détenues dans l'école comme elles le disent depuis le début, il y en a plus d'un millier.»

Aveuglés par la colère, des habitants de Beslan agressent physiquement plusieurs caméramans, ainsi qu'un journaliste de la Komsomolskaïa Pravda, Alexandre Kots. Le nombre exact d'otages sera donné dix-sept jours plus tard: 1326. «Journalistes! Pourquoi avez-vous menti?», titrait le Moskouski Komsomolets, un quotidien (2 205 000 exemplaires) d'ordinaire assez peu critique du pouvoir, le 6 septembre.

«Pour une fois la presse, même celle d'ordinaire peu critique du pouvoir, s'est montrée à la hauteur, c'est pourquoi je crains qu'elle ne soit l'objet de futures restrictions», assure Andreï Mironov, un ancien dissident. Pour avoir publié, au lendemain de l'assaut du 3 septembre, un numéro «trop émotionnel», avec de pleines pages de photos, Raf Chakirov, rédacteur en chef d'Izvestia, a été remercié par sa société éditrice, aux mains de l'oligarque Vladimir Potanine, un proche du président russe. «Le but du Kremlin, analyse aujourd'hui Raf Chakirov, est de mettre au pas les grands journaux, de faire en sorte qu'ils fonctionnent comme les chaînes publiques. Après la prise d'otages du théâtre, il a fallu trois mois pour virer le directeur de NTV, Boris Jordan. Dans le cas de Beslan, trois jours auront suffi pour me mettre à la porte.»

Jusqu'ou ira la reprise en main? Irina Petrovskaïa, qui tient la chronique télévisée au journal Izvestia, espère pour sa part que «quelqu'un d'intelligent expliquera à Vladimir Poutine qu'il faut laisser quelques médias libres, comme une vitrine, pour l'apparence, pour l'Occident». L'ancien dissident Sergueï Kovalev, lui, n'attend aucune mesure particulière contre la presse parce que «l'autocensure fonctionne à plein». Pourquoi? Alexei Simonov pense avoir la réponse: «Ce que le pouvoir en place a fait de plus grave depuis le départ de Boris Eltsine, c'est d'avoir ouvert la boîte de Pandore. La peur, un élément qui avait disparu ces douze dernières années, la peur, ce vieil esprit frappeur soviétique, a été sortie de sa bouteille. Il nous a fallu du temps, mais nous y sommes revenus.»

Le Monde